Partenariat
Union européenne - Mauritanie

Ministère de la Santé

Programme d'Appui au Secteur de la Santé 2 (PASS 2)

11ème FED

(PASS FED 11-N°CRIS: MR/FED/041-295)

Dossier d'Appel d'Offres
Procédure d'Appel d'Offres Ouvert International.

Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

Référence de publication : N°001*/PAOOI/SUP/PASS/2022*

AOUT 2022

AVIS DE MARCHÉ

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Nom officiel : Programme d'Appui au Secteur de la Santé 2 (PASS 2)
Adresse postale : Ministre de la Santé S/C du Programme d'Appui au Secteur de la Santé - Tevragh Zeina – ZRF ND N° 0345
Ville : Nouakchott - Mauritanie
Code postal : ZRF ND N° 0345
E-mail : contact.pass@uc-pass.org

II.1.1) Intitulé

Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

II.1.2) Code CPV principal

33100000-1

II.1.3) Type de marché

Fournitures

II.1.4) Description succincte du marché

Le présent marché consiste à la fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et l'installation, la mise en service et la formation à l'utilisation de matériel médical et de matériel de laboratoire médical au profit de centres et de postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2, à savoir les Wilayas de Nouakchott et du Brakna.

II.1.5) Montant total estimé

Sans objet

IV.1.1) Type de procédure

Ouverte

II.1.6) Informations sur les lots

Ce marché est divisé en lots : oui

Les offres peuvent être soumises pour l'ensemble des lots.

APPEL D'OFFRES: INFORMATIONS PAR LOT

II.2) Description

II.2.1

Lot nº 1
Intitulé : Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

Lot nº 2
Intitulé : Matériel de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé **du PASS 2**

II.2.2) Code(s) CPV supplémentaire(s)

Lot nº 1 - 33100000-1

Lot nº 2 - 33100000-0

II.2.3) Lieu d'exécution

Zone géographique bénéficiaire de l'action : les centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 : Wilaya de Nouakchott (Sebkha, Dar-Naim) et Wilaya du Brakna (Aleg, Boghé et Bababé).

II.2.5) Critères d'attribution

Prix

II.2.6) Montant estimé

Sans objet

II.2.14) Informations complémentaires

Sans objet

IV.2.2) Date limite de soumission des offres ou des demandes de participation

Date : 07/11/2022
Heure locale : 12h GMT

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 3 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 07/11/2022
Heure locale : 12h GMT
Lieu : Unité de coordination du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) ; Villa Tevragh Zeina - Lot N°034 - Ilot ZRF Nord. Tél. : 46 00 88 49 / 46 56 17 47. Nouakchott – Mauritani

Informations complémentaires concernant l'avis de marché

Intitulé du marché : Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

Lieu d'exécution : Wilayas de Nouakchott (Dar Naim, Sebkha) et du Brakna (Aleg, Boghé, Bababé)

1. **Nature du marché**

   Prix unitaire

2. **Intitulé du programme**

   Programme d'Appui au Secteur de la Santé 2 (PASS 2)

3. **Financement**

   Convention de financement 11ème FED – N°MR/FED/041-295

4. **Base juridique, éligibilité et règles d'origine**

   La base juridique de la présente procédure est l'annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. Il est fait référence à l'annexe IV telle que révisée par la décision nº 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

   La participation à la procédure est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires) qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne, dans l'un des États ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé.

   La participation est également ouverte aux organisations internationales.

   Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays.

   Pour les candidats ou soumissionnaires britanniques: veuillez noter qu'à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er février 2020, de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni*, et notamment de son article 127, paragraphe 6, et de ses articles 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et les références aux biens provenant d'un des pays éligibles, tels qu'ils sont définis dans le règlement (UE) nº 236/2014** et à l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE***, s'entendent comme incluant, respectivement, les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les biens provenant du Royaume-Uni****. Lesdites personnes et lesdits biens sont par conséquent éligibles dans le cadre du présent appel.

* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.
** Règlement (UE) nº 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 énonçant des règles et des modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.
*** Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, tel que révisé par la décision nº 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L 196 du 3.7.2014, p. 40).
**** Y compris des pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations particulières avec le Royaume-Uni, mentionnés dans la quatrième partie et énumérés à l'annexe II du TFUE.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.

Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'une procédure de passation de marché spécifique. Tous les partenaires d'un consortium (c'est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation ou l'offre d'une personne physique ou morale inéligible entraînera l'exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d'un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombres de demandes de participation ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d'une demande de participation ou offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu'entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou partenaire d'un consortium soumettant une demande de participation ou une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d'une demande de participation ou offre, toutes les demandes de participation ou offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une seule demande de participation ou offre pour chaque lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct.

7. Sans objet

8. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

9. Nombre de candidats présélectionnés

Sans objet.

10. Interdiction d'association entre candidats présélectionnés

Sans objet.

11. Date prévue pour l'envoi des invitations à soumissionner

Sans objet.

12. Date prévue pour le commencement de l'exécution du marché

Mars 2023

13. Période de mise en œuvre des tâches

La période mise en œuvre des taches allant de la signature du contrat jusqu'à la réception provisoire est de 90 jours.

14. Langue de la procédure

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d'offres et au présent marché.

15. Informations complémentaires

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire de demande de participation ou dans le formulaire de soumission d'une offre doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat mentionne des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est effectuée conformément au taux de change InforEuro d'août 2022, qui peut être consulté à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_fr.

CRITÈRES DE SÉLECTION

16. Critères de sélection

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. **En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé**. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Si une demande de participation est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

Le candidat ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

1) **Capacité économique et financière** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de demande de participation, ou de la rubrique 3 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). Si le candidat est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices clos.

   - Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat ou du soumissionnaire pour les années 2019, 2020 et 2021 doit être égal au moins au montant de l'offre ; et
   - Le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

2) **Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 4 et 5 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

   - le candidat/soumissionnaire est titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, telle que la certification/agrément de distribution délivrée par les autorités nationales ;
   - au moins 3 membres du personnel du candidat/soumissionnaire travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.

3) **Capacité technique** (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 5 et 6 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

   - Le candidat a fourni des fournitures dans le cadre d'au moins 2 marchés dûment attestés dont le budget était d'au moins 200 000 EUR chacun, dans les domaines de matériel médical ou de matériel de laboratoire médical qui ont été exécutés au cours de la période de référence : **2019, 2020, 2021**.

   Cela signifie que le marché auquel le candidat se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les candidats peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le projet a été mis en œuvre par un consortium, les pièces justificatives devront montrer clairement quelle est la part (en pourcentage) que le candidat a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION : N°001*/PAOOI/SUP/PASS/2022*

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les Conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

Les présentes instructions définissent les règles de soumission, de sélection et d'exécution des marchés financés au titre du présent appel d'offres, conformément aux dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG), qui est disponible sur l'internet à l'adresse suivante: https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/ePRAG).

1. Fournitures faisant l'objet du marché

1.1 Le marché a pour objet:

La fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et le montage, la mise en service, la formation des utilisateurs et le service après-vente et des fournitures suivantes :

- Lot nº 1 : Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2
- Lot nº 2 : Matériel de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

à Nouakchott (Dar Naim, Sebkha), Aleg, Boghé et Bababé (les 3 dans la Wilaya du Brakna), DDP[1], dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la dernière signature.

1.2 Les fournitures doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.

1.3 Les fournitures décrites aux lots nº 1 et n°2 doivent être accompagnées d'un «lot» supplémentaire de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'entreront dans l'évaluation des offres, sauf s'ils diffèrent de manière significative d'une offre à l'autre. Les soumissionnaires devront établir la liste des pièces de rechange en se basant sur leur expérience professionnelle et en tenant compte du lieu d'utilisation; cette liste doit préciser les prix unitaires des pièces, calculés selon les dispositions du point 11 (ci-après). Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange ; les modifications éventuelles seront indiquées dans le contrat.

[1] DDP (Delivered Duty Paid = rendu droits acquittés)/DAP (Delivered At Place = rendu au lieu de destination) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce http://www.iccwbo.org/incoterms/

1.4 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

2. Calendrier

	DATE	**HEURE**
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	18/10/2022	–
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	31/10/2022	–
Date limite de soumission des offres	07 Novembre 2022	**12h GMT**
Séance d'ouverture des offres	07 Novembre 2022	**13h GMT**
Notification de l'attribution à l'attributaire	12/12/2022	–
Signature du contrat	02/01/2023*	–

*** Date provisoire**

3. Participation

3.1. Les conditions d'admissibilité détaillées dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché (annexe A5f) ou, le cas échéant, dans l'avis de marché (C2), s'appliquent à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquels le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. Tous les soumissionnaires, tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, toutes les entités pourvoyeuses de capacités et tous les sous-traitants doivent certifier qu'ils remplissent ces conditions. Ils doivent prouver qu'ils remplissent les conditions d'admissibilité par des documents datés de moins d'un an avant la date limite de soumission des offres, établis conformément à leur droit national ou à la pratique ou par des copies des documents originaux relatifs à leur enregistrement et/ou à leur statut juridique, au lieu de leur enregistrement et/ou à leur siège statutaire ainsi que, s'il est différent, au siège de leur administration centrale. Le pouvoir adjudicateur peut accepter d'autres preuves satisfaisantes indiquant que ces conditions sont remplies.

3.2. Les personnes physiques ou morales qui se trouvent dans une des situations visées aux sections 2.4 (mesures restrictives de l'UE), 2.6.10.1 (critères d'exclusion) ou 2.6.10.1.2 (exclusion d'une procédure) du PRAG ne peuvent ni participer au présent appel d'offres ni se voir attribuer un marché. Si elles participent malgré tout au présent appel d'offres, leur offre sera considérée comme inappropriée ou irrégulière, selon le cas. Dans les cas énumérés

dans la section 2.6.10.1. du PRAG, les soumissionnaires peuvent également être exclus des procédures financées par l'UE et sont passibles de sanctions financières pouvant atteindre 10 % de la valeur totale du marché, conformément au règlement financier en vigueur. Ces informations peuvent être publiées sur le site internet de la Commission, conformément au règlement financier en vigueur. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations sur l'honneur[2] certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Ces déclarations doivent être soumises par tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, par tout sous-traitant et par toute entité pourvoyeuse de capacités. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion, conformément au règlement financier en vigueur. Leur offre sera considérée comme irrégulière.

Les situations d'exclusion visées ci-dessus s'appliquent aussi à tous les membres d'une entreprise commune/d'un consortium, à tous les sous-traitants et à tous les fournisseurs des soumissionnaires, ainsi qu'à toutes les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours pour les critères de sélection. En cas de doute à propos de cette déclaration, le pouvoir adjudicateur demandera des pièces justificatives attestant que le sous-traitant et/ou les entités pourvoyeuses de capacités ne se trouvent pas dans une situation d'exclusion.

3.3. Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.

3.4. Le recours à la sous-traitance est autorisé. Le soumissionnaire et, le cas échéant, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours en ce qui concerne les critères relatifs à la capacité économique et financière sont conjointement responsables de l'exécution du marché.

Le pouvoir adjudicateur exige que les tâches essentielles ci-après soient effectuées directement par le soumissionnaire lui-même ou, si l'offre est soumise par un groupement d'opérateurs économiques, par un participant du groupement :

1. la pose et le montage
2. la mise en service
3. la formation des utilisateurs

Lors de la sélection des sous-traitants, les fournisseurs devraient accorder la préférence aux personnes physiques, sociétés ou entreprises des États ACP capables de livrer les fournitures requises aux mêmes conditions.

4. Origine

4.1 Sauf disposition contraire prévue dans le marché ou ci-après, tous les biens achetés dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme indiqué dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché (annexe A5f) ou, le cas échéant, dans l'avis de marché (C2). À ces fins, on entend par «origine» l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés et/ou à partir duquel les services sont fournis. L'origine des biens doit être déterminée conformément aux accords internationaux en la matière (notamment les accords de l'OMC), intégrés dans la législation de l'UE sur les règles d'origine à des fins douanières: le code des douanes

[2] Voir la section 2.6.10.1.3 A du PRAG.

[règlement (CEE) nº 2913/92 du Conseil], et notamment ses articles 22 à 246, et ses dispositions d'application [règlement (CEE) nº 2454/93 de la Commission. Les biens provenant de l'UE incluent les biens provenant des pays et territoires d'outre-mer.
Toutes les fournitures achetées dans le cadre du présent marché doivent provenir d'un ou de plusieurs des pays ci-dessus.

Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par leur représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence. Le soumissionnaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des informations fournies. À défaut, il s'expose à une exclusion pour négligence de fausse déclaration. Pour plus de détails, voir la section 2.3.5. du PRAG.

4.2 Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires doivent déclarer expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionner les pays d'origine. Il peut leur être demandé de fournir des informations complémentaires à cet égard.

5. Type de marché

Prix unitaire

6. Monnaie

Les offres doivent être libellées en EUR.

7. Lots

7.1 Le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un lot, plusieurs lots ou tous les lots.

7.2 Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct et les quantités indiquées pour les différents lots seront indivisibles. Le soumissionnaire doit offrir l'ensemble de la ou des quantités indiquées pour chaque lot. Les offres partielles ne doivent en aucun cas être prises en considération. Si un soumissionnaire remporte plusieurs lots, un seul contrat portant sur l'ensemble de ces lots peut être conclu.

7.3 Le soumissionnaire peut faire figurer dans son offre la remise globale qu'il consentirait en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels il a soumis une offre. La remise doit être clairement indiquée pour chaque lot de manière à pouvoir être annoncée lors de la séance publique d'ouverture des offres.

7.4 L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse après avoir tenu compte des remises consenties.

8. Période de validité

8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.

8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces dernières doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre et sont tenus de prolonger la validité de leur garantie de soumission afin de couvrir la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, leur participation à l'appel d'offres prend fin sans qu'ils perdent leur garantie de soumission. Lorsque le pouvoir adjudicateur est tenu d'obtenir la recommandation de l'instance visée

dans la section 2.6.10.1.1 du PRAG, il peut demander, avant que celle-ci n'expire, que la période de validité des offres soit prolongée jusqu'à l'adoption de cette recommandation.

8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. Langue des offres

9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

Si les pièces justificatives ne sont pas rédigées dans l'une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être jointe. Lorsque les documents sont rédigés dans une langue officielle de l'Union européenne autre que le français, il est vivement recommandé de fournir une traduction en français afin de faciliter leur évaluation.

10. Soumission des offres

10.1 **Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée dans l'avis de marché.** Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur le chargé de programme
Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)
sis à la villa, Tevragh Zeina
Lot N°0345, Ilot ZRF Nord,
Tél. : 46 00 88 49 / 46 56 17 47
Nouakchott. République Islamique de Mauritanie

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent l'être à l'adresse suivante :

Monsieur le chargé de programme
Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)
sis à la villa, Tevragh Zeina
Lot N°0345, Ilot ZRF Nord,
Tél. : 46 00 88 49 / 46 56 17 47
Nouakchott. République Islamique de Mauritanie

Lundi au jeudi : de 9h à 16h – Vendredi : de 9h à 11h

Les offres doivent respecter les conditions suivantes :

10.2 Toutes les offres doivent être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention «original», et de 3 (Trois) copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».

10.3 Les offres doivent être soumises :

a) soit par la poste ou par messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi[3];

b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficience administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter ces candidatures ou offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions :

a) l'adresse indiquée ci-dessus ;

b) la référence du présent appel d'offres (à savoir <référence de la publication>) ;

c) le cas échéant, le numéro du ou des lots pour lesquels le soumissionnaire présente une offre ;

d) la mention «Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres» dans la langue du dossier d'appel d'offres ;

e) le nom du soumissionnaire.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe scellée/un autre colis scellé, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. Contenu des offres

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter :

Partie 1: offre technique:

- une description détaillée des fournitures proposées, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment :
  - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant ;
  - une proposition de service après-vente pendant 3 ans ;
  - une proposition de formation pour l'utilisation du matériel médical et pour le matériel de laboratoire médical

[3] Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexes II + III* — Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 2 : offre financière:

- une offre financière, calculée sur une base DDP[4] pour les fournitures proposées, incluant, le cas échéant :
  - une offre financière pour les pièces de rechange et les consommables pour une utilisation pendant 3 ans avec la liste des prix par article ;
  - une offre financière pour le service après-vente pour 12 mois ;
  - une offre financière pour la formation ;
  - une offre financière pour tout autre montant non directement lié à la valeur intrinsèque du produit en question (tel que notamment, mais pas uniquement, les droits et taxes à l'importation, les dédouanements à l'entrée ou à l'importation, les frais de transport).

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 3 : documentation

À fournir au moyen des modèles joints*:

- La garantie de soumission originale signée
- Le «bordereau de soumission pour un marché de fournitures» ainsi que son annexe 1 («**Déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection**»), tous deux dûment complétés, y compris la déclaration du soumissionnaire, point 7 (pour chaque membre, en cas de consortium et pour chaque entité pourvoyeuse de capacité ou sous-traitant (le cas échéant)). Une copie de la déclaration originale signée doit être fournie. L'original doit être conservé par le soumissionnaire et peut être demandé par le pouvoir adjudicateur.
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (formulaire «signalétique financier» — document c4o1_fif_fr) (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «signalétique financier» le numéro du signalétique financier ou une copie du formulaire qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition qu'aucun changement n'ait eu lieu entre-temps).
- Le formulaire «entité légale» (document c4o2_lefind_fr) et les pièces justificatives (les soumissionnaires qui ont déjà signé un autre contrat avec la Commission européenne peuvent fournir à la place du formulaire «entité légale» le numéro de leur entité légale ou une copie du formulaire «entité légale» qu'ils ont fourni à cette occasion, à condition que leur statut juridique n'ait pas changé entre-temps).

À fournir sans contrainte de format :

[4] DDP (rendu droits acquittés) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce http://www.iccwbo.org/incoterms/

- Une description des conditions de la garantie, qui doivent être conformes aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions générales.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit, conformément aux conditions énoncées à l'article 32 des conditions particulières.
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou un autre moyen de preuve de l'origine).
- Signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société, de l'entreprise commune ou du consortium est habilitée à le faire.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

Le terme annexe* se réfère aux modèles joints au dossier d'appel d'offres. Ces modèles sont également disponibles à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/europeaid/prag/annexes.do?group=C

12. Taxes et autres charges

Le régime fiscal et douanier applicable est le suivant :

Il n'existe aucun accord d'exonération fiscale, totale ou partielle, entre la Commission européenne et la République Islamique de Mauritanie.

Les dispositions générales relatives au régime fiscal et douanier sont jointes au dossier d'appel d'offres.

13. Informations complémentaires avant la date limite de soumission des offres

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter que les soumissionnaires aient à demander des informations complémentaires en cours de procédure. Si le pouvoir adjudicateur, de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, il doit communiquer ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard : 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché :

Monsieur le chargé de programme
Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS) sis à la villa, Tevragh Zeina. Lot N°0345, Ilot ZRF Nord. Nouakchott. Email: **contact.pass@uc-pass.org**

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera communiqué simultanément par écrit à tous les soumissionnaires au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14. Réunion d'information/visite du site

14.1 Aucune réunion d'information/visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

15. Modification ou retrait des offres

15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.

Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées à la section 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention «Modification» ou «Retrait» selon le cas.

15.2 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. Frais inhérents à la préparation des offres

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. Propriété des offres

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. Entreprise commune ou consortium

18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

19. Ouverture des offres

19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres ont été soumises conformément aux conditions de forme de l'appel d'offres.

19.2 La date et le lieu de la séance d'ouverture des offres sont indiqués à la section IV.2.7 de l'avis de marché.

Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.

Si, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées à temps, le pouvoir adjudicateur les autorisera à participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires de la tenue d'une deuxième séance d'ouverture.

19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.

19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Les garanties correspondantes seront renvoyées aux soumissionnaires. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. Évaluation des offres

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles.

Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises (voir les critères de sélection dans les informations complémentaires concernant l'avis de marché) doivent être évaluées dès le début de cette étape.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères «oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme aux exigences techniques doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

20.4 Évaluation financière

a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :
   - en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu ;
   - sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.

b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.

c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des fournitures (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications techniques. En pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies par les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

20.5 Variantes

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critère d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le marché sera attribué à l'offre conforme la moins-disante.

Lorsque les offres sont de qualité économique et technique équivalente, la préférence sera accordée à celles qui permettent la participation la plus large des États ACP. Pour de plus amples détails, voir la section 2.6.9. du PRAG.

1.7 Pièces justificatives relatives aux critères d'exclusion et de sélection

À tout moment au cours de la procédure de passation de marché et avant l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut demander les pièces justificatives attestant la conformité avec les critères d'exclusion et de sélection (situation financière et économique et capacité technique et professionnelle) définis dans les présentes instructions. Veuillez noter qu'une demande de justificatifs ne signifie aucunement que le soumissionnaire a été retenu. **Tous les soumissionnaires sont invités à préparer à l'avance les documents relatifs aux justificatifs, étant donné qu'ils peuvent être invités à les fournir dans un bref délai**. En tout état de cause, le soumissionnaire proposé par le comité d'évaluation pour l'attribution du marché sera invité à fournir ces preuves v dans un bref délai.

Le cas échéant, pour ce qui est des critères d'exclusion, les soumissionnaires devraient être en mesure de fournir les pièces justificatives ou les déclarations requises par la législation nationale du pays dans lequel la société (ou chacune des sociétés en cas de consortium) est établie, et ce, afin de démontrer qu'ils ne se trouvent pas dans l'une des situations d'exclusion visées dans la section 2.6.10.1. du PRAG.

La date de ces preuves, documents ou déclarations ne doit pas être antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre.

Les documents susmentionnés doivent être soumis pour chaque membre d'une entreprise commune/d'un consortium, tous les sous-traitants et chaque entité pourvoyeuse de capacités.

Le pouvoir adjudicateur peut dispenser un soumissionnaire de l'obligation de fournir les pièces justificatives visées ci-dessus si ces pièces ont déjà été soumises dans le cadre d'une autre procédure de passation de marché, pour autant que la date à laquelle ces documents ont été délivrés ne remonte pas à plus d'un an et qu'ils soient toujours valables. Dans ce cas, le soumissionnaire doit déclarer sur l'honneur que les pièces justificatives ont déjà été fournies lors d'une précédente procédure de passation de marché et confirmer que sa situation n'a pas changé.

Lorsque les pièces justificatives fournies sont établies dans une des langues officielles de l'Union européenne autre que celle de la procédure, il est vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure afin de faciliter l'évaluation des documents.

La non-présentation de pièces justificatives valables à la demande du pouvoir adjudicateur dans le délai établi par celui-ci peut conduire au rejet de l'offre pour l'attribution du marché, à moins que le soumissionnaire puisse justifier ce manquement par des motifs d'impossibilité matérielle.

Si l'attributaire ne fournit pas les pièces justificatives ou la déclaration ou s'il s'avère qu'il a soumis des fausses informations, l'attribution sera considérée nulle et non avenue. Dans ce cas, le

pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au deuxième soumissionnaire le moins-disant ou annuler l'appel d'offres.

21. Notification de l'attribution

En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution. Les garanties de soumission seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que le contrat aura été signé. L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution).

22. Signature du contrat et garantie de bonne exécution

22.1 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures résultant de cette modification ne peut excéder 25 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.

22.2 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné de la garantie de bonne exécution (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.

22.3 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire n'aura aucune possibilité de contestation.

22.4 La garantie de bonne exécution mentionnée dans les conditions générales est fixée à 10 % du montant du marché. La garantie de bonne exécution doit être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle sera libérée dans les 60 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service après-vente. Pour les marchés dont la valeur est inférieure ou égale à 150 000 EUR, le pouvoir adjudicateur peut décider, en se basant sur des critères objectifs tels que le type et la valeur du marché, de ne pas exiger cette garantie.

23. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de 2 % du budget disponible pour chaque lot – EUR - lors de la soumission de leur offre. La garantie de soumission doit être présentée sous la forme précisée dans l'annexe du dossier d'appel d'offres. Elle doit demeurer valable 45 jours au-delà de la période de validité de l'offre. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme. La garantie de soumission de l'attributaire sera libérée au moment de la signature du contrat, une fois que la garantie de bonne exécution aura été soumise.

Elle sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans son offre.

24. Clauses déontologiques et code de conduite

24.1 Absence de conflit d'intérêts

Le soumissionnaire ne peut avoir aucun conflit d'intérêts ni aucun lien spécifique équivalent avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

24.2 Respect des droits de l'homme, de la législation en matière d'environnement et des normes fondamentales du travail

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme ainsi que les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats qui se voient attribuer un marché ou une subvention respectent la législation environnementale, notamment les accords multilatéraux en matière environnementale, ainsi que les normes fondamentales en matière de travail applicables, telles que définies dans les conventions pertinentes de l'Organisation internationale du travail (notamment les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels

la Commission européenne applique une politique de «tolérance zéro» en ce qui concerne l'ensemble des comportements fautifs ayant une incidence sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, les abus et l'exploitation sexuels, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

24.3 Lutte contre la corruption

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. La Commission européenne se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un

présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

24.4 Frais commerciaux extraordinaires

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

Les contractants convaincus d'avoir payé des frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du marché ou à une exclusion définitive du bénéfice des financements de l'UE.

24.5 Violation des obligations, irrégularités ou fraude

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

25. Annulation de l'appel d'offres

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur.

Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si :

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou aucune réponse valable n'ont été reçues ;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
- des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles ;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale ;

- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

26. Recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent introduire une plainte. Voir la section 2.12. du PRAG.

27. Protection des données

Le traitement des données à caractère personnel liées à cet appel d'offres par le pouvoir adjudicateur est effectué conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et conformément aux dispositions de la convention de financement correspondante.

L'appel d'offres et le contrat renvoient à une action extérieure financée par l'UE, représentée par la Commission européenne. Si le traitement de votre réponse à l'invitation à soumissionner nécessite le transfert de données à caractère personnel (tel que des noms, des coordonnées et des CV) à la Commission européenne, ces données ne seront traitées qu'aux fins de la surveillance de la procédure de passation de marché et de l'exécution du marché par la Commission, pour que cette dernière respecte ses obligations conformément au cadre législatif applicable et conformément à la convention de financement signée entre l'UE et le pays partenaire, sans préjudice d'une transmission possible aux entités chargées des tâches de surveillance ou d'inspection en application de la législation de l'UE. Pour les données transférées par le pouvoir adjudicateur à la Commission européenne, le responsable du traitement des données à caractère personnel mené au sein de la Commission est le chef de l'unité «Affaires juridiques» de la DG Partenariats internationaux.

Des précisions quant au traitement de vos données à caractère personnel par la Commission sont disponibles dans la déclaration de confidentialité à l'adresse suivante:

https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2)

28. Système de détection rapide et d'exclusion

Les soumissionnaires et, s'il s'agit d'entités légales, les personnes ayant sur elles un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, sont informés du fait que, s'ils se trouvent dans une des situations de détection rapide ou d'exclusion, leurs coordonnées (nom/dénomination, prénom si personne physique, adresse, forme juridique et nom et prénom des personnes ayant un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle, si personne morale) peuvent être enregistrées dans le système de détection rapide et

d’exclusion et communiquées aux personnes et entités énumérées dans la décision précitée, dans le cadre de l’attribution ou de l’exécution d’un marché public

ANNEXE II + III : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché: Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

Référence de la publication : N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022

Fourniture de
Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur
Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire
Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

ANNEXE II + III : **SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE**

Intitulé du marché: Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna) p 1 /…

Référence de la publication : N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022
Fourniture de
Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur
Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire
Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant:

- La colonne 2, complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier par le soumissionnaire)
- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

Lot 1 : Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1	**Haricot inox 280 mm**, Bassin Inox Mobile Acier inoxydable lisse •Récipient en forme de rein, d'où le nom "réniforme" •Dimensions: 26 x 14 cm •Auto lavable.			
2	**Balance Pèse Bébé 15 kg** Balance bébé curseur 15 kg; Marquage CE; Division: 0,05 kg			
3	Balance Pèse personne 150kg Balance pèse personne 150 kg : Modèle à cadran aiguille, construction métallique solide. Tablier recouvert d'un tapis antidérapant; précision 100 gr; Toise de cm 75 à cm 200, graduation 5 mm			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
4	**Tensiomètre Adulte + Stéthoscope complet avec pochette et accessoires** - Tensiomètre anéroïde, de matière robuste. - Brassard adulte et valve à air équipé avec 2 tubes. - Brassard à fermeture velcro. - Manomètre avec aiguille, cadran gradué à 300 mm Hg. - Membrane endurcie. Avec valve de décompression réalisée en laiton. - Livré avec une trousse de protection. - 2 brassards et 2 poches adultes de rechange et une poire de rechange. - Complet avec: 1 manchette et 1 poche à double tubulure pour nouveau-nés. - 2 manchettes et 2 poches à double tubulure pour enfants. - 1 Stéthoscope biauriculaire non incorporé dans la manchette, complet, à double pavillon, diam. 50 mm, - Bâti en laiton lourd, avec bague anti froid. Livré avec un set de 5 membranes de rechange et 5 paires d'embouts auriculaires.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
5	**Table d'accouchement 3 parties** En acier inoxydable, têtière réglable, siège relevable 2 positions. Allonge indépendante à roulettes avec système d'immobilisation. Sellerie garnie de mousse moyenne densité. Coussins en mousse épaisseur 9 cm. Coussin pelvien amovible pour nettoyage. Dossier équipé de rampes latérales pour fixation d'accessoires. Partie pieds coulissante, avec une position espacée de la partie pelvienne pour la Phase post-accouchement. Dimensions (+/- 10%) : position obstétricale : 127 cm ; allongées : 180 cm ; largeur : 80 cm. Livrée avec un jeu de 3 coussins, 1 paire d'épaulières réglables avec garnitures, 1 paire de poignées de maintien réglable, 2 étaux curseurs,1 paire d'appui jambes réglables, 1 baquet inox, 1 bac à tiroir amovible avec blocage, 1 douille pour tige porte sérum et 1 tige porte sérum inox réglable			
6	**Alèses caoutchouc** Alèse imperméable en caoutchouc 90x200			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
7	**Tablier caoutchouc** Table chirurgical, caoutchouc **Matière** Le caoutchouc nitrile (NBR) est un copolymère de caoutchouc synthétique. Les propriétés physiques et chimiques varient en fonction de la composition en nitrile du polymère. NBR est généralement résistant à l'huile, au carburant et à d'autres produits chimiques (plus le polymère contient de nitrile, plus la résistance aux huiles est élevée). •Caoutchouc nitrile blanc (y compris les liens à nouer et le tour de cou) •Tablier droit à bavette •Liens à nouer au dos et lanière tour de cou ajustable •Dimensions: ± 115 de hauteur et 90 cm de largeur •Bonne résistance aux produits nettoyants courants (eau de javel, chlore, lessive, savons) •Bonne résistance au déchirement et à la perforation •Non stérile, réutilisable.			

8	**Aspirateur chirurgical** **Composants** •1 x Aspirateur avec batterie rechargeable (CA /CC) réf. 026.5110 •2 x Bocal, 1l, poly sulfone, auto lavable, réf. 077.0110 •2 x Couvercle avec connexion 6-10mm, + over flow device, réf. 077.0420 •1 x Safety device E, for pump réf. 200.1733 •10 x Overflow protection device réf. 077.1021 •10 x Clip for lid réf. 077.1013 •10 x Fusible T800 mA, d.5x20m, réf. 099.0133 •2 x Fusible pour câble prise auto, réf. •1 x Câble pour prise auto 12VCC, réf. 077.0832 •1 x Sac de transport réf. 077.0831 •20 x Tubulure d'aspiration CH 25, 1.8m, stérile, u.u., réf. 077.0951 •10 x Filtre, antibactérien, usage unique, réf. 077.0573 •1 x Manuel d'entretien, réf. 177.2610 •Dépression maximale -75 kPa /-563 mm HG •Capacité d'aspiration 18l/min •Vacuomètre en kPa et mm de Hg •Alimentation: ◦sur secteur ▪100 V - 240 V AC ± 10% sans commutation ▪50/60 Hz ◦via la batterie rechargeable intégrée ▪12 V DC, 2400 mAh, NiCd ▪autonomie: entre 30 minutes à 1 heure ▪durée de charge: 5 heures.			

	▪appareil livré avec chargeur de batterie ◦via l'allume-cigare d'un véhicule ▪12 V DC ▪appareil livré avec câble de connexion •Livré avec le manuel d'utilisation **Dimensions** •Dimensions: 380 x 170 x 285 mm •Dimensions emballage: 400 x 400 x 470 mm •Poids net: 5,1kg			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
9	Chariot soins 2 étagères. Chariot permettant d'amener l'ensemble du petit matériel de soins à proximité du malade; ou tout autre équipement nécessaire aux soins, tout en offrant un plan de travail dégagé. - Guéridon en acier inoxydable. - Plateaux acier inoxydable emboutis à rebords. - Assemblage par soudure. - Dimensions 70x50x80H cm - Galerie sur 3 côtés. - Roues pivotantes, roulements à billes étanches			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
10	**Lit médical mobile +Matelas+Oreillers** Lit d'hospitalisation avec matelas housse : **Châssis :** Tube d'acier finition époxy Monté sur roulettes pivotantes anti- statiques, diamètre 125 mm en diagonale avec freins sur les 2 roues **Sommier :** Hauteur du sol +/- 55 cm. Sommier : plateau perforé ou grille à structure rigide Dossier réglable par crémaillère. Dimensions hors tout : 80 x 190 cm Matelas gaufrier découpe moule 3 sections **Matelas :** Dimensions adaptées au sommier. Matière : mousse de polyuréthane Densité brute 40 kg/ m3, très haute résilience. Epaisseur : minimum 12 cm à 14 cm Housse amovible avec trous d'aération latérale : tissus polyester enduction PVC, lavable et imperméable Le matelas sera houssé de telle façon que tous les coins du matelas seront arrondis et fournis avec à l'aise en plastique **Oreillers.**			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
11	**Paravent** Paravent de type médical à 3 sections tissues lavables usage hospitalier Dimensions (+/-) : 1,60 cm x 3, h 200 cm			
12	**Laryngoscope MC- INTOSCH (taille 0, 1,2)** Laryngoscope : Laryngoscope à lame droite avec éclairage halogène Livré en trousse et comprenant: 1 étui rigide 1 manche à piles 4 spatules courbes, longueur 70, 75, 100 et 130 mm 1 spatule droite pour nouveau – né 10 ampoules de rechange 1 pince droite 1 pince pour l'hémi larynx gauche 1 écarteur (corde vocale) 2 optiques droites			
13	**Berceau + Matelas** Berceau pour nouveaux nés. Coque altuglas moulé Piétement tube rectangulaire. Acier inoxydable poli brillant de 35 x 20 cm environ, sur roulettes pivotantes. Possibilité de mise en déclive de 15°. Matelas pour berceau Matelas en mousse. Housse en tissus enduit non feu.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
14	**Thermomètre médical** Thermomètre, précision 0,1º C + étui			
15	**Lampe stylo** Lampe à focale fixe coudée à angle droit. - Pour 2 piles standard 1,5 V. - Livrée avec 3 ampoules	-		
16	**Négatoscope 2 plage** Négatoscope à 2 plages pour films secs. - Caisson en acier verni avec support de film. panneaux aluminium. - Ecran type altuglas. - Eclairage par tubes fluorescents pour toutes les plages. - Fixe films en matière inox, avec : - 1 Interrupteur. - 1 Cordon raccord avec fiche. - Accessoires pour fixation murale.			
17	**Ophtalmoscope** Pour examen de l'intérieur de l'œil et examen de la rétine ; Manche à variateur à piles Avec possibilité de sélection de la lentille et du diaphragme ; Livré avec piles alcalines			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
18	**Otoscope** Poignée, pour 2 piles AA Tête à visser. • Fenêtre d'observation pivotante, triple agrandissement donnant une excellente image • Ampoule halogène 2,5 V (HEINE XHL110, Riester HL10590) Jeu de min 4 spéculums réutilisables – min 2 tailles différentes: adulte et pédiatrique (Ø: allant de 2/2,5 mm à 5 mm) introduction indolore et non traumatisante – bonne fixation sur l'otoscope – auto lavable Fourni avec 1 ampoule de rechange ■■ Conditionnement . Livré dans une trousse (pochette nylon) avec mode d'emploi.			
19	**Stéthoscope pinard en aluminium** Stéthoscope obstétrical pour détection du pouls foetal. Modèle en aluminium. Longueur : 14 cm.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
20	**Mètre ruban obstétrical** Fibre de verre Souple mais non extensible Longueur: 1 m ou 1,5 m Graduations indélébiles en cm (chiffres) et mm (traits) sur les deux faces Extrémités avec clips métalliques perforés permettant de le fixer			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
21	**Aspirateur portable** **Caractéristiques générales:** Puissance d'aspiration permettant de faire face à toute exigence de la petite et moyenne chirurgie, associée à un bruit bas ; utilisation 45 minutes (même avec batterie), nuisance sonore inférieure à 65 dB. Alimentation: 12V/690 VA - 230 V /690 VA Batterie rechargeable, hermétique 12 V DC-3 Ah Pompe à piston, sans maintenance :vide max. 600 mm Hg (0,8 atm, 0,80 bar),débit 20 L/min, Châssis métallique avec vernis anti-rayure, poignée et siège pour la bouteille. - Une bouteille de 1 L en polycarbonate infrangible/autoclavable avec dispositif intérieur de trop plein, tuyau en silicone autoclavable. - Interrupteur de réseau, régulateur et dispositif de contrôle du vide (0- 76 cm/Hg).	.		

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
22	**Ventouse obstétricale** • Description : Destinée à être utilisée au cours d'accouchements difficiles, à la place des forceps obstétricaux, sauf dans certaines contre-indications de position du nouveau-né. • Caractéristiques techniques : - Ensemble complet d'après BIRD comprenant : - 3 ventouses à préhension antérieures, diamètre : 40, 50 et 60 mm. - Plaques métalliques. - Poignée de traction avec crochet. - Chaîne de traction. • Nécessaire d'aspiration comprenant - Pompe manuelle - Flacon verre pour aspiration - Manomètre de contrôle - Panier de suspension - Tuyau et bouchon de raccordement			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
23	**Insufflateur de REA en silicone nourrisson** **Fabricant:** Laerdal, Insufflateur réf. 846040 + Réservoir à oxygène complet réf. 846141 **Spécifications techniques** Insufflateur Eanersu 1 N •Ballon insufflateur ◦en silicone transparent ◦volume maximal: 230 ml ◦volume maximale insufflation: 150 ml ◦raccord valve patient •Valve d'entrée pour air ambiant •Valve patient ◦dispositif de non ré inhalation, unidirectionnel, modèle nouveau-né ◦avec valve surpression ◦poly sulphonate translucide ◦raccord expiratoire femelle ISO 24 mm •Masque nº S1 et S0 ◦silicone transparent ◦adaptable sur embouts 22/15 mm •Facile à démonter pour le nettoyage •Tous les composants sont auto lavables jusqu'à 134º C •Non stérile			

24	**Insufflateur de REA en silicone adulte** avec une seule main et des insufflations uniformes •Valve patient ◦dispositif de non ré inhalation, unidirectionnel, modèle adulte ◦polysulphone translucide ◦munie d'une valve de surpression ◦raccord patient ISO 22/15 ◦raccord expiratoire mâle ISO 30 mm, raccord expiratoire femelle ISO 24 mm ◦espace mort < 6 ml ◦résistance inspiratoire à 5 l/min < ou = à -5 cm H2O ◦résistance expiratoire à 5 l/min < ou = à 5 cm H2O ◦clapet rouge en silicone ◦raccord expiratoire amovible •Masque nº RH2 / nº RH5 ◦coquille en polysulphone transparent ◦bourrelet bleu en caoutchouc siliconé ◦muni d'une anneau métallique avec crochets ◦adaptables sur embouts 22/15 mm •Ballon réservoir d'oxygène ◦nylon enduit (bleu foncé) ◦capacité: 1500 ml •Facile à démonter pour le nettoyage •Tous les composants sont autoclavables jusqu'à 134º C •Sans latex •Non stérile			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
25	**Tambour inox mm diam 150 x 150 H** Des tambours en acier inoxydable pour la stérilisation d'instruments médicaux	.		
26	**Manche bistouri N*4** **Matière** Acier austénitique (non trempé et non magnétique) •Les manches de bistouri médicales sont disponibles en deux types de base. Le premier est un manche plat utilisé dans les # 3 et # 4. Le manche # 4 est plus grand qu'un # 3. Le manche # 7 est plus comme un long stylo d'écriture, arrondi en avant et à plat à l'arrière. •Manche de bistouri standard pour lame interchangeable •Longueur du manche: 21 cm •Le numéro détermine la caractéristique de la partie distale, et donc le choix de la lame. •Le n° est imprimé sur le manche			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
27	**Lampe mobile halogène** Mobile montée sur pied 5 roulettes antistatiques, diamètre 50 mm. Tige support en 2 parties, 1 partie inférieure mobile de 80 cm et 1 partie supérieure souple de 70 cm, pour le support de l'ampoule, articulée permettant un grand débattement. Lampe halogène 12 V/20 W avec lumière blanche de 13.000 lux			
28	**Plateau inox avec couvercle 220x170x50** Plateau inox avec couvercle 220 x170 x50.			
29	**Boite à pansement (comprenant 1 boite + 8 instruments)** 1 boite Inox 18 X 9 X 3 cm comprenant 3 révélateurs des DESMARES, 1 aiguille à corps étranger, 1 curette à corps étrangers, 1 Bistouri, 1 couteau de GRAEFE,1 pince A/G, 1petit ciseau, 1 Trépan, 1 pince à épiler.			
30	**Boite complète pour accouchement (comprenant 1 boite + 9 instruments)** Boite inox comprenant : 2 pinces KOCHER 18 cm., 1 Sonde urinaire CH12 métallique , 1 paire de ciseaux à épisiotomie.15 cm, 1 paires de Ciseaux droitsTS 18 cm à bouts ronds,1 paire de ciseaux courbes 17 cm, 2 pinces de PEAN, 1 clamp de BAR., 1 porte aiguille de MAYO HEGAR 16 cm, 1 écarteur de FARABEUF 1 pins de MUSEUX 25 cm, 1 pince de LERICHE 15 cm.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
31	**Boite de consultation gynécologie comprenant 1 trousse + 8 instruments** 1 Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm 1 Ciseaux Mousses, courbes, 18 cm 1 Clamp Ombilical de Bar, 8 cm 1 Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm 1 Insufflateur Ribemont, sans poire, 10 cm 2 Pinces Jean-Louis Faure, courbées, A/G, 22 cm 1 Perce-membrane, 19 cm 1 Sonde Vésicale, métal, femme, 15 cm 1 Stéthoscope Obstétrical Pinard, aluminium			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
32	**Boite pour petite chirurgie (comprenant 1 boite + 11 instruments :** 1 boite à instruments Inox 180 X 80 X 40 mm 1 paire de ciseaux DAUPHINS droits, 1 paire de ciseaux iridectomie droits, 1 porte aiguille MAYO HEGAR, 1 pince KOCHER droite à griffes, 1 pince HALSTEAD droite à griffes, 1 pince HALSTEAD courbe à griffes, 1 pince à ECHARDES, 1 pince à disséquer sans griffes 1 pince à disséquer avec griffes. 1 manche de BISTOURI, 1 jeu de BISTOURI, 1 Sonde 1 cannelée 1 porte coton.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
33	**Boite à curetage (comprenant 1 boite + 11 instruments + 8 dilatateurs doubles**) 1 Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm 1 Curette Utérine Gourdet, 25 cm x 12 mm 1 Curette Utérine Simon, 25 cm x 6 mm 1 Curette Utérine Sims, tranchante, 25 cm x 6 mm 1 Curette Utérine Sims, tranchante, 25 cm x 10 mm 1 Curette Utérine Wallich, 35 cm x 14 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 8 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 10 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 14 mm 1 Boîte inox, 50 x 20 x 12 cm 1 Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm 1 Pince Museux, droite, 24 cm, 7 x 5 mm -1Pince Pozzi, droite, 24 cm 1 Pince Foerster, striée, 24 cm, droite 1 Bougie Hégar, double, inox, 20 cm, série de 8 pièces: n°3/4 à n°17/18 1 Spéculum Vaginal Collin, 35 mm, long 110 mm 1 Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1 Valve Doyen vaginale, 120 mm x 45 mm 1 Valve Auvard, à poids fixe 1100 gr 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 6 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 12 mm			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
34	**Boite à instruments en inox** Boite à instruments médicaux et chirurgicaux en inox pour le stokage ou la stérilisation des instruments 20x10x5 cm			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
35	**Table chauffante** Chauffage avec système radiant Inclinaison du Lit : déclive / proclive Accès par 3 cotés du Lit par l'intermédiaire de barrière en plexiglas amovibles Matelas en tissus lavable Plan/Lit radio transparent Tiroir pour l'insertion de cassette de radiographies -contrôle, sélection et visualisation de la température du Lit / affichage lumineux -fonctionnement en manuel et automatique Système d'alarme audiovisuel pour : -différence des valeurs de set point -interruption de la sonde de contrôle -absence de courant -variation rapide de la température Structure en acier vernis à chaud composée de plafonnier et de pied mobile monté sur 4 roues dont 2 avec freins	.		

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
36	**Extracteur d'O2** Appareil de concentration de l'oxygène de l'air ambiant - 95 + 1/– 3 vol. % O2 pour 1–4 l/min, - 90 ± 3 vol. % O2 pour 5 l/min Niveau sonore : max. 40 db(A) Pression de sortie : 0,6 bar (60 kpa) 0,6 bar Indication de débit : - Pour adulte : +/- 0,5 à 5,5 l/min, - Pour enfant : +/- 0,2 à 3 l/min progression par paliers de 0,2 l Alarmes en cas d'erreur : visuelles et sonores visuelles et sonores Test automatique de l'oxygène à la mise en marche de l'appareil Sur roulettes Livré avec filtres à air : 10 Unités Tuyaux patient autoclavables : 10 (5 adultes 5 Enfants) Lunettes d'oxygénation			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
37	**Stérilisateur Volume de l'espace vapeur (L) 30** Volume intérieur (L) 20 minimum Nombre de Clayettes: 4 Plage de température de 5° à 150°C manomètre de contrôle de la T minuterie de 0 à 99 h construction en inox Alimentation: 220 V - 50 Hz Livré avec : un panier en inox et deux tambours de dimensions compatibles			
38	**Tabouret : Acier inoxydable 18/10** • Axe central réglable en hauteur de 400 à 600 mm (système à vis ou hydraulique) Assise ronde, ± 300 mm de diamètre • Base: 5 bras rectangulaires munis de 5 roulettes antistatiques pivotantes en caoutchouc (± 5 cm de diamètre)			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
39	**Porte sérum Mobile** Porte sérum Mobile 2 crochets : -Tige porte bocaux à perfusion montée sur piétement lester quadripode à roulettes. - 2 crochets portes bocaux en inox. Colonne en acier inox à hauteur réglable jusqu'à 200 cm.			

40	**Chariot transport malade chariot brancard de transport / manuel / à dossier** réglable / ergonomique - Harriet LT Civière d'hôpital, manuel Dispositif à fonctionnement manuel, constitué d'un plateau monté sur une structure à roulettes et conçu pour faciliter le transport d'un patient allongé au sein d'une structure de soins de santé. Il peut comprendre des rails latéraux. **Spécifications techniques** •Cadre tubulaire en acier inoxydable 18/10 •Têtière réglable •Barrières latérales amovibles •Matelas en plastique résistant, lavable, ignifuge •Coussins en mousse, densité 21-25 kg/m³ •Capacité de charge: 150-180 kg •4 roues antistatiques en acier et caoutchouc (10-12 cm de diamètre), dont 2 avec frein à pied **Dimensions** •Hors tout: ± 200 x 60 x 80 cm •Matelas: 180 x 50 x 4 cm			

41	**Fœtoscopie Doppler** **Spécifications** Fabricant: Edan, Sonotrax basic ou basic A® **Spécifications techniques** •Fréquence des ultrasons: 2 MHz •Ecoute des battements cardiaques fœtaux: ◦Haut-parleur avec volume réglable ◦Puissance: 0,5 W ◦Temps d'enregistrement: 240 s •Calcul du rythme cardiaque fœtal: ◦Intervalle: 50-210 bpm (battements par minute) ◦Précision: < ± 1 bpm over 100-180 bpm ◦Calcul de la moyenne: 3 – 5 battements •Affichage du rythme cardiaque fœtal sur écran digital •Sonde et câble étanche •Alimentation: ◦Fonctionne avec 2 piles AA de 1,5 V ◦Autonomie des piles: 8 heures ◦temps de recharge: 4 heures ◦Signal "Batterie faible": uniquement pour modèle basic A ◦Dispositif d'arrêt automatique (après 1 min) **Dimensions** •Unité principale: 141 x 89 x 34 mm •Sonde: 88 x 35 mm Ø •Poids: 300 g (avec piles) **Conditionnement** Livré dans une pochette souple avec: •2 piles AA rechargeables •1 chargeur de piles			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
	•1 tube de gel de transmission •1 mode d'emploi			

42	**Appareil Electrocardiogramme Fabricant: Schiller, Schiller AT-1, réf. 0.190000** **Normes** •EN 60601-2-25/A1: 2000 "Appareils électro médicaux - Partie 2: Règles particulières de sécurité des électrocardiographes" •Sensibilité: 5 /10 / 20 mm/mV, à réglage automatique ou manuel •Mode d'enregistrement automatique ou manuel •Dérivations: Standard / Cabrera •Programmation automatique de dérivation: représentation sur 3 canaux de12 dérivations standard enregistrées simultanément •Amplificateur d'ECG: acquisition simultanée, synchrone des 9 signaux actifs des électrodes (= 12 dérivations standard) •Filtre de myogramme •Circuit d'entrée du patient entièrement isolé et séparé galvaniquement, résistant aux défibrillations •Courant de fuite du patient <5 µA •Imprimante thermique intégrée •Alimentation:100-115 / 220-240 VAC, 50/60 Hz •Consommation: max. 28 VA •Batterie 12 V rechargeable intégrée: ◦temps de charge: 60% en moins de 3 heures, 90% en moins de 7 heures ◦une charge complète permet 2 heures d'utilisation normale •Dimensions: 290 x 210 x 69 mm •Poids: 2,9 kg Livré(s) avec l'Article •Câble patient 10 brins avec fiches bananes •Cordon d'alimentation			

	•Tube de gel pour électrodes (50 ml) •Electrodes précordiales •Electrodes membres •Rame de papier d'enregistrement thermo réactif plié en Z •Notice d'utilisation •Sac de transport			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
43	**Trousse médical d'urgence** Ex MSF: http://extranet.msfsupply.be/ITC/MSF_Docs/fra/catalog/kits/KMED_1/KMEDKFAI5--_fra.html ou http://extranet.msfsupply.be/ITC/MSF_Docs/fra/catalog/kits/KMED_1/KMEDKFAI5RS_fra.html			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
44	**Négatoscope de 2 Plages** Négatoscope à 3 plages - Négatoscope à quatre plages pour films secs. - Caisson en acier verni avec support de film. panneaux aluminium. - Ecran type altuglas. - Eclairage par tubes fluorescents pour toutes les plages. - Fixe films en matière inox. - Dimensions. Hors tout 125 x 50 cm. Avec : - 1 Interrupteur. - 1 Cordon raccord avec fiche. - Accessoires pour fixation murale			

45	**Echographe Portable Application** Système d'imagerie ultrasonique pour l'ensemble des examens médicaux (abdomen, gynéco obstétrique, parties molles, pédiatrie, urologie, etc.) ayant les caractéristiques suivantes: Spécifications techniques minimales : Caractéristiques générales: Connecteur de sondes: 2 minimum Réglage automatique de fréquence Possibilité de réglage du gain en profondeur Profondeur d'exploration échographique jusqu'à 30 cm Disposant d'une échelle de mesure pour les sondes linéaires et sectorielles Entièrement informatisé et disposant d'un disque dur de large capacité Moniteur LCD/TFT de très haute résolution Affichage au moyen d'un moniteur LCD/TFT 14-15 pouces à haute résolution et large visualisation Mode affichage de l'image: B, M, PXD, CFM et CWD Traitement de l'image Agrandissement, pré et post traitement de l'image Gel et mémorisation d'images Possibilité d'annotation sur image Capacité importante de mémoire images Mesure et tables: Possibilité d'effectuer des mesures et calculs de longueurs, surfaces et volumes Doit fournir des tables obstétricales programmables à l'aide d'un			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
	menu et pouvoir effectuer instantanément des mesures et calculs obstétriques (Table de fréquences incluse) L' appareil sera livré avec: 1 sonde linéaire de 5-12MHz 1 sonde convexe de 2-5MHz + Imprimante.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
46	**Marmite à pression** Autoclave manuel en forme de marmite (cocote minute) 18 L : Source d'énergie: Gaz. Pression de désinfection: 0.14-0.165MPa Volume de stérilisation: 18L (φ280*236mm). Alimentation: 220 V Puissance: 2 KW.			

Lot 2 : Matériel de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
1	**Automate d'hématologie Automate d'hématologie** 18 paramètres Mode sang total et mode pré-dilué Paramètres requis : GR, GB, PLA, HB, HT, VGM, CCMH, TCMH, THT, VMP, IDP, IDR, LYM, MON, GRA (% et #) ; Courbes: PLA, GR, GB Paramètres calculés: GM, CCMH, TGMH, IDR, THT, IDP Méthode de détection (GB, GR/PLT) par impédance Méthode de détection de l'hémoglobine (HGB) par photométrie ; Alarmes d'erreurs de comptages ; Limites de normalité programmables ; Alarmes pathologiques ; (GB, GR, PLA) ; Débit minimum: 50 échantillons / heure ; Stockage de données : min 20 000 échantillons avec histogrammes ; Contrôle qualité interne Ecran LCD tactile couleur min 8 "; résolution min 640 x 480 pixels ; Imprimante thermique intégrée avec 20 rouleaux de papier thermique ; Lecteur code barre Lots de réactifs pour 6 mois de fonctionnement pour 50 échantillon / jour : à détailler dans l'offre ; Alimentation 220V 50Hz.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
2	**Semi automate Biochimie** Système d'aspiration : monobloc, pompe péristaltique • Volumes d'aspiration : 500 -1500 µl • Température de contrôle : température ambiante - 25°C - 30°C - 37°C • Interface utilisateur : clavier numérique – clavier de fonctions • Présentation des résultats : lecture simple sur écran LCD (10 x 5) et pictogrammes • Modes de mesures : absorbance – point final avec standard – réactif témoin avec ou sans échantillon témoin – cinétique avec standard ou facteur – réactif témoin et contrôle de linéarité – 2 points cinétiques – courbe de régression linéaire – système croissant ou décroissant - calibration 1 à 6 points • Résultat : calcul par rapport à la calibration – limite DO • Nombre de méthodes >30 méthodes préprogrammées et libres Source de lumière : Lampe halogène Longueurs d'ondes : 8 photodiodes : 340 – 380 -405 - 492 - 510 - 546 - 578 - 623 Marquage : CE Médical.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
3	**Microscope binoculaire Minuteur** Microscope binoculaire à visée oblique (30°) incluant : Eclairage par transmission et Lampe à LED, LED au moins 3W, Allumage 3200 K utilisable avec les objectifs 4-100x ; intensité réglable de 15% à 100% ; Statif avec porte-objectif rotatif ; Platine micrométrique porte-objet à mouvements croisés ; Condenseur de type Abbe réglable par crémaillère ; Lot de trois objectifs plans achromatiques : x10 ; x40 ; x100 ; Oculaires plan 10x grand champ 20 mm ; Optiques pour utilisation dans les tropiques, avec protection contre les champignons ; Alimentation en 220V/50H ; Coffret de rangement pour le microscope ; Housse de protection ; Capuchons de lentilles ; 1 flacon de 250 ml d'huile à immersion ; jeu de 10 papiers à nettoyer les optiques			
4	**Minuteur numérique** Affichage digital ; Sonnerie ; Mise en mémoire du temps de décomptage ; Fonctions compte à rebours, chronomètre, horloge ; Système de fixation pour poche, table ou surface métallique ; Autonomie min: 1 an ; Livré avec pile ; Portoir pour tubes à hémolyses en inox ; Capacité 24 tubes mini ; 2 x 12 cases de 13 mm de diamètre ; Structure en fils acier inox.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
5	**Chariot à instruments avec structure complète en acier inoxydable** Deux étagères en inox ; Poignées de poussée des deux côtés ; Roulettes couvertes de diametre de 3 " dont deux roulette avec freins ; Rebords sur trois côtés à chaque niveau ; Fabriqué en tube rond (Φ25 * 1.2mm 13 * 1mm) ; Dimensions approx: L70 x L45 x H90cm.			
6	**Poubelle en inox de 5** L, à pédale avec couvercle Ouverture à pédale ; Avec seau amovible en plastique avec anse lavable.			
7	**Tabouret laboratoire** Tabouret piétement en acier inoxydable ; Piètement 5 branches ; Hauteur réglage de 50 cm minimum environ à 75 cm maximum environ par vérin à gaz ; Commande sous siège ; Assise plate de 37 cm minimum ; Siège rembourré et recouvert d'une housse en simili cuir.			
8	**Plaque opaline** Plaque opaline pour groupage sanguin ; L xl env : 320 x 10 mm ; Epaisseur mini : 2,5 mm ; Couleur blanche.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
9	**Rhésus ope** 1 face pour technique d'identification par agglutination. Dimensions : 315 x 85 mm ; Eclairage et chauffage par tube linolite 40 watt minimum ; Ensemble fixé sur un axe central pour agitation par basculement ; Alimentation 220 V 50Hz ;			
10	**Micropipettes volume fixe 10µl** Micropipette manuelle à volume fixe ; partie inférieure où se fixent les pipettes auto lavable à 121 ºC ; précision : +/- 0,5 % ; Respectabilité: +/- 0,3 % ; Etalonnage selon la norme ENISO 8655 ; Dispositif éjecteur des pointes ; Paquet de 500 pointes en polypropylène compatibles non stériles.			
11	**Micropipettes volume fixe 50µl** Micropipette manuelle à volume fixe ; partie inférieure où se fixent les pipettes auto lavable à 121 ºC ; précision : +/- 0,5 % ; Respectabilité: +/- 0,3 % ; Etalonnage selon la norme ENISO 8655 ; Dispositif éjecteur des pointes ; Paquet de 500 pointes en polypropylène compatibles non stériles.			
12	**Micropipettes volume fixe 100µl** Micropipette manuelle à volume fixe ; partie inférieure où se fixent les pipettes auto lavable à 121 ºC; précision : +/- 0,5 % ; Respectabilité: +/- 0,3 % ; Etalonnage selon la norme ENISO 8655 ; Dispositif éjecteur des pointes ; Paquet de 500 pointes en polypropylène compatibles non stériles.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
13	**Micropipettes volume fixe 1000µl** Micropipette manuelle à volume fixe ; partie inférieure où se fixent les pipettes auto lavable à 121 ºC ; précision : +/- 0,5 % ; Respectabilité: +/- 0,3 % ; Etalonnage selon la norme ENISO 8655 ; Dispositif éjecteur des pointes ; Paquet de 500 pointes en polypropylène compatibles non stériles.			
14	**Fauteuil de prélèvement** Fauteuil de prélèvement sanguin ; Hauteur fixe 50 à 60 cm ; Largeur minimum 60 cm ; 2 Repose-bras articulés, réglables en hauteur et amovibles ; Sellerie: mousse de polyuréthane de 5 cm d´épaisseur minimum ; Charge minimum:120 Kg ; Revêtement ignifuge de catégorie M1 .			
15	**Bain marie** Bain-marie chauffant avec couvercle ; Boîtier en acier inoxydable de type 304 et réservoir ; Capacité du réservoir env. 5 litres ; Température analogique contrôlée d'env. 20 - 99 ° C ; Porte-tube en acier inox ; Stabilité de la température : ± 0.5°C. ; Homogénéité de la température : ± 0.1°C. ; Régulateur de température : ON/OFF ; fond avec trous amovible en acier inoxydable.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
16	**Onduleur** Onduleur online 800 VA ; Autonomie minimum : 5 min ; Nombre minimum de sorties ondulées 4 ; Tension d'entrée : 170 - 280 VAC ; Tension de sortie 220 v +/- 5% ; Puissance de sortie : 800 VA ; Fonction économie d'énergie.			
17	**Spectrophotomètre** Spectrophotomètre UV Visible ; Mode de mesure : Absorbance – Transmission ; Gamme spectrale : 200 -1000 nm ; Bande passante : 10 nm ; Précision : ±1,5 nm ; Gamme photométrique : -0,3 à 2,3 Abs - 0,3 à 200 % T ; Précision photométrique : ±2 % ; Concentration (C) : -300 à 9999 ; Calibration automatique ; Zéro automatique ; Nombre de méthodes : >30 méthodes préprogrammées et Volumes d'aspiration : 500 -1500 µl : Température de contrôle : température ambiante: 25°C -30°C - 37°C ; Affichage par écran LCD ; Interface utilisateur : clavier numérique – clavier de fonctions ; Source de lumière : Lampe halogène Xénon ou Tungstène ; Sauvegarde des données : Sur clé USB ; Support pour 24 cuvettes 10 x 10 mm ; Cuvettes 10 x 10 mm pour spectrophotomètre : 500 unités ; Alimentation 220 v / 50 Hz.			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
18	**Centrifugeuse de paillasse** Contrôle par microprocesseur ; Moteur à induction sans charbons ; Affichage de la vitesse de rotation ; Capacité de 16 tubes de 15 ml ; Vitesse de rotation réglable jusqu'à 5500 tours/mn ; Sécurité arrêt, en cas d'ouverture du couvercle ; Minuterie : 1 à 60 mn ; Cuve inox ; Pieds en caoutchouc ajustables en hauteur ; Housse de protection de Rotor et nacelle 4 x 4 tubes 15 ml ; Alimentation en 220V/50Hz et cordon d'alimentation ; Verrouillage du couvercle.			
19	**Etuve** Incubateur de table pour l'incubation microbiologique des échantillons ; Volume de la chambre d'au moins 20 litres ; Contrôle par microprocesseur ; Plage de température approximative : température ambiante +5 ° C ; Température max 100°C ; Alarme visuelle et sonore lorsque la température change de façon significative ; Réglage numérique de la température avec une précision ± <0,5 ° C ; Minuterie intégrée de 0 à 99 heures ; Technologie de convection par gravité ou similaire ; Intérieur en acier inoxydable avec porte intérieure en verre double porte avec une porte vitrée intérieure ; Deux (2) étagères fixes perforées ; Voyants d'état lumineux pour la mise sous tension, le chauffage et l'alarme ; Alimentation en 220V/50Hz ;			

1 Article numéro	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	5 Notes du comité d'évaluation
20	**Réfrigérateur de laboratoire** Réfrigérateur de laboratoire pour le stockage contrôlé d'échantillons et de médicaments ; Structure et isolation en acier pré laqué ou en acier inox 18/10 ; Porte pleine à fermeture automatique avec serrure ; Porte réversible (gauche / droite articulée) ; Plage de température : 2 ° C à 15 ° C, réfrigérateur conçu pour utilisation dans les climats excessivement chauds ; Capacité de stockage env. 130 litres ; Circulation d'air forcé ; Affichage numérique de la température de la chambre ; Sonde de température simple ; Système d'alarme visuel (et sonore) pour indiquer une défaillance de l'alimentation électrique, des températures supérieures ou inférieures à la programmation, une ouverture de porte et une défaillance du capteur ; Plage de température de fonctionnement programmable ; contrôleur de température à microprocesseur ; éclairage de la chambre par LED ; Réfrigérant sans CFC, armoire en mousse et isolation des portes ; dégivrage automatique et élimination de la condensation ; quatre pieds réglables ; deux (2) tablettes réglables revêtues d'époxy ; alimentation 220V 50Hz.			

ANNEXE IV: **Budget ventilé (Modèle d'offre financière) – LOT N°1 – Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2**

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022 **NOM DU SOUMISSIONNAIRE:** <nom>

A	B	C	D	E
NUMERO DE L'ARTICLE	**QUANTITE**	**SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)**	**COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP** **WILAYAS DE NOUAKCHOTT (DAR NAIM, SEBKHA) ET WILAYA DU BRAKNA (ALEG, BOGHE, BABABE)** **EUR**	**TOTAL** **EUR**
1	165	**Haricot inox 280 mm, Bassin Inox Mobile** Acier inoxydable lisse •Récipient en forme de rein, d'où le nom "réniforme" •Dimensions: 26 x 14 cm •Autoclavable		
2		**Balance Pèse Bébé 15 kg**		

	58	Balance bébé curseur 15 kg; Marquage CE; Division: 0,05 kg		
3	60	**Balance Pèse personne 150kg** Balance pèse personne 150 kg : Modèle à cadran aiguille, construction métallique solide. Tablier recouvert d'un tapis antidérapant; précision 100 gr; Toise de cm 75 à cm 200, graduation 5 mm		
4	87	**Tensiomètre Adulte + Stéthoscope** Tensiomètre adulte : - Tensiomètre anéroïde, de matière robuste. - Brassard adulte et valve à air équipé avec 2 tubes. - Brassard à fermeture velcro. - Manomètre avec aiguille, cadran gradué à 300 mm Hg. - Membrane endurcie. Avec valve de décompression réalisée en laiton. - Livré avec une trousse de protection. - 2 brassards et 2 poches adultes de rechange et une		

		poire de rechange. - Complet avec: 1 manchette et 1 poche à double tubulure pour nouveau-nés. - 2 manchettes et 2 poches à double tubulure pour enfants. - 1 Stéthoscope biauriculaire non incorporé dans la manchette, complet, à double pavillon, diam. 50 mm, - Bâti en laiton lourd, avec bague anti froid. Livré avec un set de 5 membranes de rechange et 5 paires d'embouts auriculaires.		

5	23	**Table d'accouchement 3 parties** En acier inoxydable, têtière réglable, siège relevable 2 positions. Allonge indépendante à roulettes avec système d'immobilisation. Sellerie garnie de mousse moyenne densité. Coussins en mousse épaisseur 9 cm. Coussin pelvien amovible pour		

		nettoyage. Dossier équipé de rampes latérales pour fixation d'accessoires. Partie pieds coulissante, avec une position espacée de la partie pelvienne pour la Phase post-accouchement. Dimensions (+/- 10%) : position obstétricale : 127 cm ; allongées : 180 cm ; largeur : 80 cm. Livrée avec un jeu de 3 coussins, 1 paire d'épaulières réglables avec garnitures, 1 paire de poignées de maintien réglable, 2 étaux curseurs,1 paire d'appui jambes réglables, 1 baquet inox, 1 bac à tiroir amovible avec blocage, 1 douille pour tige porte sérum et 1 tige porte sérum inox réglable		
6	144	**Alèse caoutchouc** Alèse imperméable en caoutchouc 90x200		
7	143	**Tablier caoutchouc** Table chirurgical, caoutchouc **Matière**		

		Le caoutchouc nitrile (NBR) est un copolymère de caoutchouc synthétique. Les propriétés physiques et chimiques varient en fonction de la composition en nitrile du polymère. NBR est généralement résistant à l'huile, au carburant et à d'autres produits chimiques (plus le polymère contient de nitrile, plus la résistance aux huiles est élevée). **Spécifications techniques** •Caoutchouc nitrile blanc (y compris les liens à nouer et le tour de cou) •Tablier droit à bavette •Liens à nouer au dos et lanière tour de cou ajustable •Dimensions: ± 115 de hauteur et 90 cm de largeur •Bonne résistance aux produits nettoyants courants (eau de javel, chlore, lessive, savons) •Bonne résistance au déchirement et à la perforation •Non stérile, réutilisable.		

8	8	**Aspirateur chirurgical** **Composants** •1 x Aspirateur avec batterie rechargeable (CA /CC) réf. 026.5110 •2 x Bocal, 1l, poly sulfone, auto lavable, réf. 077.0110 •2 x Couvercle avec connexion 6-10mm, + over flow device, réf. 077.0420 •1 x Safety device E, for pump réf. 200.1733 •10 x Overflow protection device réf. 077.1021 •10 x Clip for lid réf. 077.1013 •10 x Fusible T800 mA, d.5x20m, réf. 099.0133 •2 x Fusible pour câble prise auto, réf. •1 x Câble pour prise auto 12VCC, réf. 077.0832 •1 x Sac de transport réf. 077.0831 •20 x Tubulure d'aspiration CH 25, 1.8m, stérile, u.u., réf. 077.0951 •10 x Filtre, antibactérien, usage unique, réf. 077.0573		

		•1 x Manuel d'entretien, réf. 177.2610 **Spécifications techniques** •Dépression maximale -75 kPa /-563 mm HG •Capacité d'aspiration 18l/min •Vacuomètre en kPa et mm de Hg •Alimentation: ◦sur secteur ▪100 V - 240 V AC ± 10% sans commutation ▪50/60 Hz ◦via la batterie rechargeable intégrée ▪12 V DC, 2400 mAh, NiCd ▪autonomie: entre 30 minutes à 1 heure ▪durée de charge: 5 heures. ▪appareil livré avec chargeur de batterie ◦via l'allume-cigare d'un véhicule ▪12 V DC ▪appareil livré avec câble de connexion •Livré avec le manuel		

		d'utilisation **Dimensions** •Dimensions: 380 x 170 x 285 mm •Dimensions emballage: 400 x 400 x 470 mm •Poids net: 5,1kg		
9	48	**Chariot soins 2 étagères.** Chariot permettant d'amener l'ensemble du petit matériel de soins à proximité du malade; ou tout autre équipement nécessaire aux soins, tout en offrant un plan de travail dégagé. - Guéridon en acier inoxydable. - Plateaux acier inoxydable emboutis à rebords. - Assemblage par soudure. - Dimensions 70x50x80H cm - Galerie sur 3 côtés. Roues pivotantes, roulements à billes étanches		

10	38	**Lit médical mobile +Matelas+Oreillers** **Lit d'hospitalisation avec matelas housse** **Châssis :** Tube d'acier finition époxy Monté sur roulettes pivotantes anti- statiques, diamètre 125 mm en diagonale avec freins sur les 2 roues **Sommier :** Hauteur du sol +/- 55 cm. Sommier : plateau perforé ou grille à structure rigide Dossier réglable par crémaillère. Dimensions hors tout : 80 x 190 cm Matelas gaufrier découpe moule 3 sections **Matelas :** Dimensions adaptées au sommier. Matière : mousse de polyuréthane Densité brute 40 kg/ m3, très haute résilience. Epaisseur : minimum 12 cm à 14 cm Housse amovible avec trous d'aération latérale : tissus		

		polyester enduction PVC, lavable et imperméable Le matelas sera houssé de telle façon que tous les coins du matelas seront arrondis et fournis avec à l'aise en plastique **Oreillers.**		
11	77	**Paravent** Paravent de type médical à 3 sections tissues lavables usage hospitalier Dimensions (+/-) : 1,60 cm x 3, h 200 cm		

12	10	**Laryngoscope MC-INTOSCH (taille 0, 1,2)** Laryngoscope à lame droite avec éclairage halogène Livré en trousse et comprenant: 1 étui rigide 1 manche à piles 4 spatules courbes, longueur 70, 75, 100 et 130 mm 1 spatule droite pour		

		nouveau – né 10 ampoules de rechange 1 pince droite 1 pince pour l'hémi larynx gauche 1 écarteur (corde vocale) 2 optiques droites		
13	66	**Berceau + Matelas** Berceau pour nouveaux nés. Coque altuglas moulé Piétement tube rectangulaire. Acier inoxydable poli brillant de 35 x 20 cm environ, sur roulettes pivotantes. Possibilité de mise en déclive de 15°. Matelas pour berceau Matelas en mousse. Housse en tissus enduit non feu.		
14	83	**Thermomètre médical** Thermomètre, précision 0,1º C + étui		
15	146	**Lampe stylo** Lampe à focale fixe coudée à angle droit. - Pour 2 piles standard 1,5 V. - Livrée avec 3 ampoules		
16	10	**Négatoscope 2 plage**		

		Négatoscope à 2 plages pour films secs. - Caisson en acier verni avec support de film. panneaux aluminium. - Ecran type altuglas. - Eclairage par tubes fluorescents pour toutes les plages. - Fixe films en matière inox, avec : - 1 Interrupteur. - 1 Cordon raccord avec fiche. - Accessoires pour fixation murale.		
17	10	**Ophtalmoscope** Pour examen de l'intérieur de l'œil et examen de la rétine Manche à variateur à piles Avec possibilité de sélection de la lentille et du diaphragme Livré avec piles alcalines		
18	10	**Otoscope** Poignée, pour 2 piles AA Tête à visser. • Fenêtre d'observation pivotante, triple		

		agrandissement donnant une excellente image • Ampoule halogène 2,5 V (HEINE XHL110, Riester HL10590) Jeu de min 4 spéculums réutilisables – min 2 tailles différentes: adulte et pédiatrique (Ø: allant de 2/2,5 mm à 5 mm) introduction indolore et non traumatisante – bonne fixation sur l'otoscope – auto lavable Fourni avec 1 ampoule de rechange ■■ Conditionnement . Livré dans une trousse (pochette nylon) avec mode d'emploi.		
19	82	**Stéthoscope pinard en aluminium** Stéthoscope obstétrical pour détection du pouls fœtal. Modèle en aluminium. Longueur : 14 cm.		
20	78	**Mètre ruban obstétrical**		

		Fibre de verre Souple mais non extensible Longueur: 1 m ou 1,5 m Graduations indélébiles en cm (chiffres) et mm (traits) sur les deux faces Extrémités avec clips métalliques perforés permettant de le fixer		
21	5	**Aspirateur portable** **Caractéristiques générales:** Puissance d'aspiration permettant de faire face à toute exigence de la petite et moyenne chirurgie, associée à un bruit bas ; utilisation 45 minutes (même avec batterie), nuisance sonore inférieure à 65 dB. Alimentation: 12V/690 VA - 230 V /690 VA Batterie rechargeable, hermétique 12 V DC-3 Ah Pompe à piston, sans maintenance :vide max. 600 mm Hg (0,8 atm, 0,80 bar),débit 20 L/min, Châssis métallique avec vernis		

		anti-rayure, poignée et siège pour la bouteille. - Une bouteille de 1 L en polycarbonate infrangible/autoclavable avec dispositif intérieur de trop plein, tuyau en silicone autoclavable. - Interrupteur de réseau, régulateur et dispositif de contrôle du vide (0- 76 cm/Hg).		
22	10	**Ventouse obstétricale** • Description : Destinée à être utilisée au cours d'accouchements difficiles, à la place des forceps obstétricaux, sauf dans certaines contre-indications de position du nouveau-né. • Caractéristiques techniques : - Ensemble complet d'après BIRD comprenant : - 3 ventouses à préhension antérieures, diamètre : 40, 50 et 60 mm. - Plaques métalliques. - Poignée de traction avec		

		crochet. - Chaîne de traction. • Nécessaire d'aspiration comprenant - Pompe manuelle - Flacon verre pour aspiration - Manomètre de contrôle - Panier de suspension - Tuyau et bouchon de raccordement		
23	4	**Insufflateur de REA en silicone nourrisson** **Fabricant:** Laerdal, Insufflateur réf. 846040 + Réservoir à oxygène complet réf. 846141 **Spécifications techniques** Insufflateur Eanersu 1 N •Ballon insufflateur ◦en silicone transparent ◦volume maximal: 230 ml ◦volume maximale insufflation: 150 ml ◦raccord valve patient •Valve d'entrée pour air ambiant •Valve patient ◦dispositif de non ré inhalation,		

		unidirectionnel, modèle nouveau-né ◦avec valve surpression ◦poly sulphonate translucide ◦raccord expiratoire femelle ISO 24 mm •Masque nº S1 et S0 ◦silicone transparent ◦adaptable sur embouts 22/15 mm •Facile à démonter pour le nettoyage •Tous les composants sont auto lavables jusqu'à 134º C •Non stérile		

24	10	**Insufflateur de REA en silicone adulte** Fabricant: Ambu, Insufflateur Ambu Silicone Plus Adulte Normes EN ISO 10651-4: 2009: "Ventilateurs pulmonaires - Partie 4: Exigences relatives aux ressuscitateurs à puissance		

		motrice manuelle" (ISO 10651-4:2002), edition: 2 Composants •1 ballon insufflateur •2 valves patient adulte/enfant >30 kg •1 masque nº RH2 •1 masque nº RH5 •1 réservoir d'oxygène complet Spécifications techniques •BALLON INSUFFLATEUR ◦ballon autogonflable et compressible en silicone transparent ◦volume maximal: 1475 ml ◦volume maximal insufflation: 700 ml (peut aller jusqu'à 1100 ml si utilisation des deux mains) ◦valve d'admission d'air ◦raccord valve patient ◦muni d'une sangle permettant l'utilisation avec une seule main et des insufflations uniformes •VALVE PATIENT ◦dispositif de non réinhalation, unidirectionnel, modèle adulte		

		◦polysulphone translucide ◦munie d'une valve de surpression ◦raccord patient ISO 22/15 ◦raccord expiratoire mâle ISO 30 mm, raccord expiratoire femelle ISO 24 mm ◦espace mort < 6 ml ◦résistance inspiratoire à 5 l/min < ou = à -5 cm H2O ◦résistance expiratoire à 5 l/min < ou = à 5 cm H2O ◦clapet rouge en silicone ◦raccord expiratoire amovible •MASQUE nº RH2 / nº RH5 ◦coquille en polysulphone transparent ◦bourrelet bleu en caoutchouc siliconé ◦muni d'une anneau métallique avec crochets ◦adaptables sur embouts 22/15 mm •BALLON RESERVOIR D'OXYGENE ◦nylon enduit (bleu foncé) ◦capacité: 1500 ml		

		•Facile à démonter pour le nettoyage •Tous les composants sont autoclavables jusqu'à 134º C •Sans latex •Non stérile		
25	130	**Tambour inox mm diam 150 x 150 H** Des tambours en acier inoxydable pour la stérilisation d'instruments médicaux		
26	82	**Manche bistouri N*4** **Matière** Acier austénitique (non trempé et non magnétique) **Spécifications techniques** •Les manches de bistouri médicales sont disponibles en deux types de base. Le premier est un manche plat utilisé dans les # 3 et # 4. Le manche # 4 est plus grand qu'un # 3. Le manche # 7 est plus comme un long stylo d'écriture, arrondi en avant et à plat à l'arrière. •Manche de bistouri standard pour lame interchangeable		

		•Longueur du manche: 21 cm •Le numéro détermine la caractéristique de la partie distale, et donc le choix de la lame. •Le n° est imprimé sur le manche		
27	65	**Lampe mobile halogène** Mobile montée sur pied 5 roulettes antistatiques, diamètre 50 mm. Tige support en 2 parties, 1 partie inférieure mobile de 80 cm et 1 partie supérieure souple de 70 cm, pour le support de l'ampoule, articulée permettant un grand débattement. Lampe halogène 12 V/20 W avec lumière blanche de 13.000 lux		
28	92	**Plateau inox avec couvercle 220x170x50** Plateau inox avec couvercle 220 x170 x50.		
29	63	**Boite à pansement (comprenant 1 boite + 8 instruments)**		

		1 boite Inox 18 X 9 X 3 cm comprenant : 3 révélateurs de DESMARES, 1 aiguille à corps étranger, 1 curette à corps étrangers, 1 bistouri, 1 couteau de GRAEFE,1 pince A/G, 1 pince à épiler, 1petit ciseau, 1 trépan d'Elliot		
30	103	**Boite complète pour accouchement (comprenant 1 boite + 9 instruments)** Boite inox comprenant : 2 pinces KOCHER 18 cm., 1 Sonde urinaire CH12 métallique , 1 paire de ciseaux à épisiotomie.15 cm, 1 paires de Ciseaux droitsTS 18 cm à bouts ronds,1 paire de ciseaux courbes 17 cm, 2 pinces de PEAN, 1 clamp de BAR., 1 porte aiguille de MAYO HEGAR 16 cm, 1 écarteur de FARABEUF 1 pins de MUSEUX 25 cm, 1 pince de LERICHE 15 cm.		

31	118	**Boite de consultation gynécologie comprenant 1 trousse + 8 instruments)** 1 Boîte inox, 40 x 20 x 9 cm 1 Ciseaux Mousses, courbes, 18 cm 1 Clamp Ombilical de Bar, 8 cm 1 Forceps Tarnier, avec tracteur 40 cm 1 Insufflateur Ribemont, sans poire, 10 cm 2 Pinces Jean-Louis Faure, courbées, A/G, 22 cm 1 Perce-membrane, 19 cm 1 Sonde Vésicale, métal, femme, 15 cm 1 Stéthoscope Obstétrical Pinard, aluminium		
32	63	**Boite pour petite chirurgie (comprenant 1 boite + 11 instruments)** 1 boite à instruments Inox 180 X 80 X 40 mm 1 paire de ciseaux DAUPHINS droits,		

		1 paire de ciseaux iridectomie droits, 1 porte aiguille MAYO HEGAR, 1 pince KOCHER droite à griffes, 1 pince HALSTEAD droite à griffes, 1 pince HALSTEAD courbe à griffes, 1 pince à ECHARDES, 1 pince à disséquer sans griffes 1 pince à disséquer avec griffes. 1 manche de BISTOURI, 1 jeu de BISTOURI, 1 Sonde 1 cannelée 1 porte coton.		
33	416	**Boite à curetage (comprenant 1 boite + 11 instruments + 8 dilatateurs doubles)** 1 Hystéromètre Valleix, avec curseur, 33 cm 1 Curette Utérine Gourdet, 25 cm x 12 mm 1 Curette Utérine Simon, 25 cm x 6 mm		

		1 Curette Utérine Sims, tranchante, 25 cm x 6 mm 1 Curette Utérine Sims, tranchante, 25 cm x 10 mm 1 Curette Utérine Wallich, 35 cm x 14 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 8 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 10 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 14 mm 1 Boîte inox, 50 x 20 x 12 cm 1 Pince à Pansements, Longuette, droite, 24 cm 1 Pince Museux, droite, 24 cm, 7 x 5 mm -1Pince Pozzi, droite, 24 cm 1 Pince Foerster, striée, 24 cm, droite 1 Bougie Hégar, double, inox, 20 cm, série de 8 pièces: n°3/4 à n°17/18 1 Spéculum Vaginal Collin, 35 mm, long 110 mm 1 Valve Doyen vaginale, 90 mm x 45 mm 1 Valve Doyen vaginale, 120		

		mm x 45 mm 1 Valve Auvard, à poids fixe 1100 gr 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 6 mm 1 Curette à Aspiration, pour curetage, avec raccord, 12 mm		
34	103	**Boite à instruments en inox** Boite à instruments médicaux et chirurgicaux en inox pour le stokage ou la stérilisation des instruments 20x10x5 cm		

35	2	**Table chauffante** Chauffage avec système radiant Inclinaison du Lit : déclive / proclive Accès par 3 cotés du Lit par l'intermédiaire de barrière en plexiglas amovibles Matelas en tissus lavable Plan/Lit radio transparent Tiroir pour l'insertion de cassette de radiographies -contrôle, sélection et visualisation de la température du Lit / affichage lumineux		

		-fonctionnement en manuel et automatique Système d'alarme audiovisuel pour : -différence des valeurs de set point -interruption de la sonde de contrôle -absence de courant -variation rapide de la température Structure en acier vernis à chaud composée de plafonnier et de pied mobile monté sur 4 roues dont 2 avec freins		
36	12	**Extracteur d'O2** Appareil de concentration de l'oxygène de l'air ambiant - 95 + 1/– 3 vol. % O2 pour 1–4 l/min, - 90 ± 3 vol. % O2 pour 5 l/min Niveau sonore : max. 40 db(A) Pression de sortie : 0,6 bar (60 kpa) 0,6 bar Indication de débit : - Pour adulte : +/- 0,5 à 5,5 l/min, - Pour enfant : +/- 0,2 à 3 l/min		

		progression par paliers de 0,2 l Alarmes en cas d'erreur : visuelles et sonores visuelles et sonores Test automatique de l'oxygène à la mise en marche de l'appareil Sur roulettes Livré avec filtres à air : 10 Unités Tuyaux patient autoclavables : 10 (5 adultes 5 Enfants) Lunettes d'oxygénation		
37	65	**Stérilisateur 30 L** Volume de l'espace vapeur (L) 30 Volume intérieur (L) 20 minimum Nombre de Clayettes: 4 Plage de température de 5° à 150°C manomètre de contrôle de la T minuterie de 0 à 99 h construction en inox Alimentation: 220 V - 50 Hz Livré avec : un panier en inox et deux tambours de dimensions compatibles		

38	77	**Tabouret de laboratoire** Acier inoxydable 18/10 • Axe central réglable en hauteur de 400 à 600 mm (système à vis ou hydraulique) Assise ronde, ± 300 mm de diamètre • Base: 5 bras rectangulaires munis de 5 roulettes antistatiques pivotantes en caoutchouc (± 5 cm de diamètre)		
39	76	**Porte sérum Mobile** Porte sérum Mobile 2 crochets : -Tige porte bocaux à perfusion montée sur piétement lester quadripode à roulettes. - 2 crochets portes bocaux en inox. Colonne en acier inox à hauteur réglable jusqu'à 200 cm.		
40	57	**Chariot transport malade** Chariot brancard de transport / manuel / à dossier réglable / ergonomique - Harriet LT Civière d'hôpital, manuel Dispositif à fonctionnement		

		manuel, constitué d'un plateau monté sur une structure à roulettes et conçu pour faciliter le transport d'un patient allongé au sein d'une structure de soins de santé. Il peut comprendre des rails latéraux. **Spécifications techniques** •Cadre tubulaire en acier inoxydable 18/10 •Têtière réglable •Barrières latérales amovibles •Matelas en plastique résistant, lavable, ignifuge •Coussins en mousse, densité 21-25 kg/m³ •Capacité de charge: 150-180 kg •4 roues antistatiques en acier et caoutchouc (10-12 cm de diamètre), dont 2 avec frein à pied **Dimensions** •Hors tout: ± 200 x 60 x 80 cm •Matelas: 180 x 50 x 4 cm		
41	10	**Fœtoscopie Doppler** **Spécifications** Fabricant: Edan, Sonotrax basic		

		ou basic A® **Spécifications techniques** •Fréquence des ultrasons: 2 MHz •Ecoute des battements cardiaques fœtaux: ◦Haut-parleur avec volume réglable ◦Puissance: 0,5 W ◦Temps d'enregistrement: 240 s •Calcul du rythme cardiaque fœtal: ◦Intervalle: 50-210 bpm (battements par minute) ◦Précision: < ± 1 bpm over 100-180 bpm ◦Calcul de la moyenne: 3 – 5 battements •Affichage du rythme cardiaque fœtal sur écran digital •Sonde et câble étanche •Alimentation: ◦Fonctionne avec 2 piles AA de 1,5 V ◦Autonomie des piles: 8 heures ◦temps de recharge: 4 heures ◦Signal "Batterie faible":		

		uniquement pour modèle basic A ◦Dispositif d'arrêt automatique (après 1 min) **Dimensions** •Unité principale: 141 x 89 x 34 mm •Sonde: 88 x 35 mm Ø •Poids: 300 g (avec piles) **Conditionnement** Livré dans une pochette souple avec: •2 piles AA rechargeables •1 chargeur de piles •1 tube de gel de transmission •1 mode d'emploi		
42	9	**Appareil** **Electrocardiogramme** Fabricant: Schiller, Schiller AT-1, réf. 0.190000 **Normes** •EN 60601-2-25/A1: 2000 "Appareils électro médicaux - Partie 2: Règles particulières de sécurité des électrocardiographes" **Spécifications techniques** •Sensibilité: 5 /10 / 20 mm/mV,		

		à réglage automatique ou manuel •Mode d'enregistrement automatique ou manuel •Dérivations: Standard / Cabrera •Programmation automatique de dérivation: représentation sur 3 canaux de12 dérivations standard enregistrées simultanément •Amplificateur d'ECG: acquisition simultanée, synchrone des 9 signaux actifs des électrodes (= 12 dérivations standard) •Filtre de myogramme •Circuit d'entrée du patient entièrement isolé et séparé galvaniquement, résistant aux défibrillations •Courant de fuite du patient <5 µA •Imprimante thermique intégrée •Alimentation:100-115 / 220-240 VAC, 50/60 Hz •Consommation: max. 28 VA		

		•Batterie 12 V rechargeable intégrée: ◦temps de charge: 60% en moins de 3 heures, 90% en moins de 7 heures ◦une charge complète permet 2 heures d'utilisation normale •Dimensions: 290 x 210 x 69 mm •Poids: 2,9 kg **Livré(s) avec l'Article** •Câble patient 10 brins avec fiches bananes •Cordon d'alimentation •Tube de gel pour électrodes (50 ml) •Electrodes précordiales •Electrodes membres •Rame de papier d'enregistrement thermo réactif plié en Z •Notice d'utilisation •Sac de transport		
43	73	**Trousse médical d'urgence** Ex MSF: http://extranet.msfsupply.be/ITC/MSF_Docs/fra/catalog/kits/KMED_1/KMEDKFAI5--		

		_fra.html ou http://extranet.msfsupply.be/ITC/MSF_Docs/fra/catalog/kits/KMED_1/KMEDKFAI5RS_fra.html		

44	10	**Négatoscope de 2 Plages** Négatoscope à 3 plages - Négatoscope à quatre plages pour films secs. - Caisson en acier verni avec support de film. panneaux aluminium. - Ecran type altuglas. - Eclairage par tubes fluorescents pour toutes les plages. - Fixe films en matière inox. - Dimensions. Hors tout 125 x 50 cm. Avec : - 1 Interrupteur. - 1 Cordon raccord avec fiche.		

		- Accessoires pour fixation murale		
45	3	**Echographe Portable** Application: Système d'imagerie ultrasonique pour l'ensemble des examens médicaux (abdomen, gynéco obstétrique, parties molles, pédiatrie, urologie, etc.) ayant les caractéristiques suivantes: Spécifications techniques minimales : Caractéristiques générales: Connecteur de sondes: 2 minimum Réglage automatique de fréquence Possibilité de réglage du gain en profondeur Profondeur d'exploration échographique jusqu'à 30 cm Disposant d'une échelle de mesure pour les sondes linéaires et sectorielles Entièrement informatisé et disposant d'un disque dur de large capacité		

		Moniteur LCD/TFT de très haute résolution Affichage au moyen d'un moniteur LCD/TFT 14-15 pouces à haute résolution et large visualisation Mode affichage de l'image: B, M, PXD, CFM et CWD Traitement de l'image Agrandissement, pré et post traitement de l'image Gel et mémorisation d'images Possibilité d'annotation sur image Capacité importante de mémoire images Mesure et tables: Possibilité d'effectuer des mesures et calculs de longueurs, surfaces et volumes Doit fournir des tables obstétricales programmables à l'aide d'un menu et pouvoir effectuer instantanément des mesures et calculs obstétriques (Table de fréquences incluse) L' appareil sera livré avec: 1 sonde linéaire de 5-12MHz		

		1 sonde convexe de 2-5MHz + Imprimante.		
46	53	**Marmite à pression** Autoclave manuel en forme de marmite (cocote minute) 18 L : Source d'énergie: Gaz. Pression de désinfection: 0.14-0.165MPa Volume de stérilisation: 18L (φ280*236mm). Alimentation: 220 V Puissance: 2 KW.		
		Formation	Montant forfaitaire	
		Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas directement liés à la valeur intrinsèque des produits	Montant forfaitaire	
			Total	
		Pièces de rechange avec annexe détaillée comportant les prix unitaires Consommables avec annexe détaillée comportant les prix unitaires	Coût total Coût total	

ANNEXE IV: Budget ventilé (Modèle d'offre financière) – LOT N°2 – Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION: N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022 NOM DU SOUMISSIONNAIRE: <nom>

A	B	C	D	E
NUMERO DE L'ARTICLE	**QUANTITE**	**SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)**	**COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DDP WILAYAS DE NOUAKCHOTT (DAR NAIM, SEBKHA) ET WILAYA DU BRAKNA (ALEG, BOGHE, BABABE) EUR**	**TOTAL EUR**
1	5	Automate d'hématologie		
2	5	Semiautomate Biochimie		

3	7	Microscope binoculaire		
4	10	Minuteur		
5	10	Portoir pour tubes a hémolyse		
6	10	Chariot à instrument		
7	10	Poubelle de 5 L à pédale		
8	10	Tabouret laboratoire		
9	10	Plaque opaline		
10	5	Rhésuscope		
11	6	Micropipettes volume fixe 10µl		
12	6	Micropipettes volume fixe 50µl		
13	6	Micropipettes volume fixe 100µl		
14	6	Micropipettes volume fixe 1000µl		

15	6	Fauteuil de prélèvement		
16	5	Bain marie		
17	32	Onduleur		
18	5	Spectrophotomètre		
19	6	Centrifugeuse de paillasse		
20	10	Etuve		
21	10	Réfrigérateur de laboratoire		

LOT N°1 – Matériel médical au profit des centres et postes de santé du PASS 2

LIEUX DE DESTINATION

Aleg						Bababé		Boghé		Sebkha - NKT		Dar Naim- NKT		
CSM Aleg	CS Bouhdida	CS Agchorguitt	CS Male	CS Bourat	PS Moghaata Aleg	CS Bababé	PS Moughaata Bababé	CS Boghé	PS Moughaata Boghé	CS Sebkha	PS Moughaata Sebkha	CS Dar Naim	CS Dar Naim	PS Moughaata Dar Naim

N°	Désignations	TOTAL	DESTINATION														
			Aleg						Bababé		Boghé		Sebkha - NKT		Dar Naim- NKT		
			CSM Aleg	CS Bouhdida	CS Agchorguitt	CS Male	CS Bourat	PS Moghaata Aleg	CS Bababé	PS Moughaata Bababé	CS Boghé	PS Moughaata Boghé	CS Sebkha	PS Moughaata Sebkha	CS Dar Naim	CS Dar Naim	PS Moughaata Dar Naim
1	Haricot inox 280 mm	165	3	0	0	1	3	61	0	36	4	39	0	6	1	2	9
2	Balance Pèse Bébé 15 kg	58	1	1	1	1	1	16	1	13	1	14	1	2	1	1	3

3	Balance Pèse personne 150kg	60	1	1	1	1	1	18	1	13	1	14	1	2	1	1	3
4	Tensiomètre Adulte + Stéthoscope	87	5	3	3	3	3	21	4	12	4	14	4	2	3	3	3
5	Table d'accouchement 3 parties	23	2	2	2	2	2	4	2	0	2	0	1	0	2	2	0
6	Alèses caoutchouc	144	4	4	4	4	4	40	4	26	4	28	4	4	4	4	6
7	Tablier caoutchouc	143	4	4	4	4	4	40	4	26	4	28	4	4	4	4	5
8	Aspirateur chirurgical	8	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
9	Chariot soins 2 étagères	48	1	0	1	1	0	15	0	13	1	9	1	1	1	1	3
10	Lit médical mobile +Matelas+Oreillers	38	2	2	2	0	0	8	1	13	0	2	2	1	2	2	1
11	Paravent	77	8	9	9	9	8	0	6	0	10	0	7	0	7	4	0
12	Laryngoscope MC- INTOSCH	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
13	Berceau + Matelas	66	2	1	2	2	1	21	1	13	2	13	1	2	1	1	3
14	Thermomètre médical	83	4	3	3	3	3	21	3	13	3	14	3	2	3	3	3
15	Lampe stylo	146	4	4	4	4	4	44	4	24	4	28	4	4	4	4	6

16	Négatoscope 2 plage	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
17	Ophtalmoscope	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
18	Otoscope	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
19	Stéthoscope pinard en aluminium	82	3	3	3	3	3	21	3	13	3	14	2	2	3	3	3
20	Mètre ruban obstétrical	78	2	3	3	3	3	21	2	13	3	14	2	2	2	2	3
21	Aspirateur portable	5	1	0	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
22	Ventouse obstétricale :	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
23	Insufflateur de REA en silicone nourrisson	4	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0
24	Insufflateur de REA en silicone adulte	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
25	Tambour inox mm diam 150 x 150 H	130	4	3	3	3	2	37	3	26	3	28	3	3	3	3	6
26	Manche bistouri N*4	82	3	3	3	3	3	20	3	13	3	14	3	2	3	3	3
27	Lampe mobile halogène	65	1	2	2	1	2	20	1	13	2	14	1	1	1	1	3

28	Plateau inox avec couvercle 220x170x50	92	4	4	4	4	4	20	4	13	4	14	4	2	4	4	3
29	Boite à pansement (comprenant 1 boite + 8 instruments)	63	2	1	1	1	1	20	1	13	2	14	0	2	1	1	3
30	Boite complète pour accouchement (comprenant 1 boite + 9 instruments)	103	1	1	1	1	1	32	1	24	1	28	0	4	1	1	6
31	Boite de consultation gynécologie (comprenant 1 trousse + 8 instruments)	118	2	2	2	2	2	40	1	26	2	26	1	4	1	1	6
32	Boite pour petite chirurgie (comprenant 1 boite + 11 instruments)	63	2	1	1	1	1	20	1	13	2	14	0	2	1	1	3
33	Boite à CURETAGE (comprenant 1 boite + 11 instruments + 8	416	2	2	2	2	2	0	1	0	2	0	1	0	1	1	0

	dilatateurs doubles)																
34	Boite à instruments en inox	103	1	1	1	1	1	32	1	24	1	28	0	4	1	1	6
35	Table chauffante	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
36	Extracteur d'O2	12	1	1	1	1	1		1		2		2		1	1	
37	Stérilisateur	65	2	2	2	2	2	19	2	9	2	12	2	2	2	2	3
38	Tabouret	77	2	3	3	4	2	20	2	13	3	14	3	1	2	2	3
39	Porte sérum Mobile	76	1	4	2	4	1	20	3	13	4	14	1	2	2	2	3
40	Chariot transport malade	57	1	1	1	1	1	20	0	12	1	14	0	2	0	0	3
41	Foetoscope Doppler	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
42	Appareil Electrocardiogramme	9	1	1	1	1	1	0	0	0	1	0	1	0	1	1	0
43	Trousse médical d'urgence	73	2	2	2	2	2	22	2	12	2	14	2	2	2	2	3
44	Négatoscope 2 Plages	10	1	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0
45	Echographe Portable	3	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	Marmite à pression	53	0	0	0	0	0	22	0	12	0	14	0	2	0	0	3

LOT N°2 – Matériel de laboratoire au profit des centres et postes de santé du PASS 2

LIEUX DE DESTINATION

Aleg						Bababé		Boghé		Sebkha - NKT		Dar Naim- NKT		
CSM Aleg	CS Bouhdida	CS Agchorguitt	CS Male	CS Bourat	PS Moghaata Aleg	CS Bababé	PS Moughaata Bababé	CS Boghé	PS Moughaata Boghé	CS Sebkha	PS Moughaata Sebkha	CS Dar Naim	CS Dar Naim	PS Moughaata Dar Naim

N°	Désignation	TOTAL	Aleg						Bababé		Boghé		Sebkha		Dar Naim		
			CSM Aleg	CS Bouhdida	CS Agchorguitt	CS Male	CS Bourat	**PS Moghaata Aleg**	CS Bababé	PS Moughaata Bababé	CS Boghé	PS Moughaata Boghé	CS Sebkha	PS Moughaata Sebkha	CS Dar Naim	CS Dar Naim	PS Moughaata Dar Naim
1	Automate d'hématologie	5	1	1	1	1	1		0		0		0		0	0	
2	Semiautomate Biochimie	5	1	1	1	1	1		0		0		0		0	0	
3	Microscope binoculaire	7	1	1	1		1		1				1		1	1	
4	Minuteur	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
5	Portoir pour tubes a hémolyse	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
6	Chariot à instrument	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
7	Poubelle de 5 L à pédale	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
8	Tabouret laboratoire	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
9	Plaque opaline	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	

10	Rhésuscope	5	1						1		1		1		1	
11	Micropipettes volume fixe 10µl	6		1	1		1		1				1		1	
12	Micropipettes volume fixe 50µl	6		1	1		1		1				1		1	
13	Micropipettes volume fixe 100µl	6		1	1		1		1				1		1	
14	Micropipettes volume fixe 1000µl	6		1	1		1		1				1		1	
15	Fauteuil de prélèvement	6		1	1		1		1				1		1	
16	Bain marie	5	1	1	1	1	1		0		0		0		0	0	
17	Onduleur	32	3	3	3	3	3		3		3		3		3	3	
18	Spectrophotomètre	5	1	1	1	1	1		0		0		0		0	0	
19	Centrifugeuse de paillasse	6		1	1		1		1				1		1	
20	Etuve	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	
21	Réfrigérateur de laboratoire	10	1	1	1	1	1		1		1		1		1	1	

GARANTIE DE SOUMISSION
Modèle de garantie de soumission

À remplir sur papier à en-tête de l'établissement financier
À l'attention de <adresse du pouvoir adjudicateur> dénommé ci-après le «pouvoir adjudicateur»
<Date>

Intitulé du marché: Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

Numéro d'identification: N° 001/PAOOI/SUP/PASS2/2022

Nous soussignés, <nom et adresse de l'établissement financier> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du soumissionnaire>, le paiement au pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de soumission>, représentant la garantie de soumission mentionnée au point 11 de l'avis de marché.

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le soumissionnaire n'a pas satisfait aux obligations du dossier d'appel d'offres. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrons en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après l'expiration de la période de validité de la soumission, incluant les éventuelles extensions, conformément au point 8 des instructions aux soumissionnaires [en tout état de cause au plus tard le (un an après la date limite de soumission des offres)][5].

Le droit applicable à la présente garantie est celui de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>]. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux de [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi en dehors de l'UE: la Belgique] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union

[5] Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

européenne et si l'établissement financier qui émet la garantie est établi dans l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <le nom du pays dans lequel l'établissement financier qui émet la garantie est établi>].

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès la date limite de soumission de l'offreNom: …… Fonction: ……
Signature[6]: ……..
Date:

ANNEXE V: MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION[7]

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière
À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie nº <insérer le numéro>
Garantie de bonne exécution pour l'exécution complète et correcte du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur

[6] Peut être signé au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) nº 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

[7] Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché > conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés au marché.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) [et, en tout état de cause, au plus tard le (18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches)][8].

[Le paragraphe doit être supprimé dans son intégralité lorsque le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne ou le pays bénéficiaire en gestion indirecte dans le cadre de l'IAP:

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission européenne, toute demande de paiement de la présente garantie comportera la seule signature du représentant de la Commission européenne, soit le chef de délégation concerné ou son adjoint désigné et habilité à signer, soit la personne autorisée au siège.]

Le droit applicable à la présente garantie est le droit [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belge] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>]. Tout litige découlant de la garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belges] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution

[8] Cette mention ne doit être insérée que lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>].
La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la date de sa signature.

Fait à [*insérez le lieu*], le [*insérez la date*]

Signature[9]: [*signature*]	Signature[10]: [*signature*]
Nom:	Nom:
[*fonction dans l'institution financière/la banque*]	[*fonction dans l'institution financière/la banque*]

ANNEXE V: FORMULAIRE DE GARANTIE DE PRÉFINANCEMENT[11]

À remplir sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de

<nom et adresse du pouvoir adjudicateur>

[9] Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) nº 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

[10] Le(s) nom(s) et la (les) fonction(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) nº 910/2014 (règlement eIDAS) sera acceptée.

[11] Des orientations sur la vérification des garanties financières figurent au chapitre 9.1 du manuel INTPA des procédures financières et contractuelles (INTPA Companion). En gestion indirecte, le pouvoir adjudicateur devrait demander des orientations à la Commission européenne avant d'accepter une garantie financière.

ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie nº <insérez le numéro>

Garantie de financement pour le remboursement du préfinancement payable dans le cadre du marché <numéro et intitulé du marché> (veuillez rappeler le numéro et l'intitulé dans toute correspondance)
Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non seulement comme caution, pour le compte de <nom et adresse du contractant>, ci-après le «contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <indiquez le montant du préfinancement>, correspondant au préfinancement mentionné à l'article 26.1 des conditions particulières du marché <numéro et intitulé du marché > conclu entre le contractant et le maître d'ouvrage, ci-après le «marché».

Le paiement sera effectué sans contestation ni procédure judiciaire d'aucune sorte, dès réception de votre première demande écrite (envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à une demande de remboursement du préfinancement ou que le marché a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne bénéficierons en aucune circonstance des moyens de défense de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment de ce qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce marché.

Nous notons que la libération de la garantie s'effectuera au plus tard 30 jours après la réception provisoire des biens [et, en tout état de cause, au plus tard (18 mois après la fin de la période de mise en œuvre des tâches)][12].

[Le paragraphe doit être supprimé dans son intégralité lorsque le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne ou le pays bénéficiaire en gestion indirecte dans le cadre de l'IAP:

Toute demande de paiement de la garantie doit être contresignée par le chef de délégation de l'Union européenne ou par son adjoint désigné et habilité à signer en vertu des règles applicables de la Commission européenne. En cas de substitution temporaire du pouvoir adjudicateur par la Commission,

[12] Cette mention doit être insérée uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'expiration précise ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure de fournir cette garantie sans date d'expiration.

toute demande de paiement comportera la seule signature du représentant de la Commission, à savoir le chef de délégation, son adjoint désigné et habilité à signer ou la personne autorisée au siège.]

Le droit applicable à la présente garantie est le droit [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belge]] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>]. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux [si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie en dehors de l'UE: belges]] [i) si le pouvoir adjudicateur est l'Union européenne et si l'institution financière qui émet la garantie est établie à l'intérieur de l'UE; OU ii) si le pouvoir adjudicateur est une autorité du pays partenaire: <du pays dans lequel est établie l'institution financière qui émet la garantie>].
La garantie entrera en vigueur et prendra effet lors du paiement du préfinancement au contractant.

Fait à [*insérez le lieu*], le [*insérez la date*]

Signature[13]: [*signature*]	Signature[14]: [*signature*]
Nom:	Nom:
[*fonction dans l'institution financière/la banque*]	[*fonction dans l'institution financière/la banque*]

[13] Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) nº 910/2014 sera acceptée.

[14] Les nom(s) et qualité(s) des personnes qui signent pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie. Peut être signée au moyen d'une signature électronique qualifiée (QES). Veuillez noter que seule la signature électronique qualifiée (QES) au sens du règlement (UE) nº 910/2014 sera acceptée.

B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIÈRES, ANNEXES INCLUSES

CONDITIONS PARTICULIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Les présentes conditions particulières précisent et complètent, au besoin, les dispositions des conditions générales applicables au marché. Sauf si les conditions particulières en disposent autrement, les dispositions des conditions générales susmentionnées demeurent pleinement applicables. La numérotation des articles des conditions particulières n'est pas consécutive et suit la numérotation des articles des conditions générales. À titre exceptionnel et avec l'autorisation des services compétents de la Commission, d'autres clauses peuvent être introduites pour couvrir des situations particulières.

Article 2 Langue du marché

2.1 La langue utilisée est le français.

Article 4 Communications

4.1 Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Chargé de programme du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS)
Villa Tevragh Zeina - Lot N°034- Ilot ZRF Nord
Tél. : 46 00 88 49 / 46 56 17 47
Nouakchott – R.I.M

Titulaire :

……..
……..
……..
……..
……..

4.2 Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration de rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du marché au moyen du système susmentionné peut débuter à la date du début de l'exécution du marché, comme décrit à l'article 18 ci-dessous, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

Article 6 Sous-traitance

6.3 Lors de la sélection des sous-traitants, le contractant donne la préférence aux personnes physiques, sociétés et entreprises des États ACP capables d'exécuter le marché dans les mêmes conditions.

Article 7 Documents à fournir

Pour la bonne utilisation du matériel médical et du matériel de laboratoire, les manuels et autres guides pour les utilisateurs ainsi que les modes d'emploi en langue française seront à fournir par le contractant au moment de la réception et serviront de base pour la formation des utilisateurs.

Article 8 Aide en matière de réglementation locale

Sans objet.

Article 9 Obligations générales

9.9 Le Titulaire prend les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement de la contribution financière de l'Union européenne. Les activités spécifiques que le contractant doit mettre en place pour se conformer aux obligations minimum en termes de visibilité doivent être conformes au manuel de communication et visibilité des actions extérieures de l'UE publié sur le site web d'EuropeAid : https://ec.europa.eu/europeaid/communication-et-visibilite-des-actions-exterieures-de-lue-lignes-directrices-lintention-des_fr. Le chargé de programme de l'UC PASS donnera toutes les indications au(x) titulaire(s) du ou des marchés.

Article 10 Origine

10.1 Tous les biens achetés doivent provenir d'un des pays éligibles mentionnés dans dans le 11ème FED finançant le Programme d'appui au secteur de la santé 2(PASS 2). Aux fins de la présente disposition, l'«origine» signifie l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés. L'origine des biens doit être déterminée en accord avec les codes des douanes de l'Union européenne ou de la convention internationale applicable en l'espèce.

Les biens provenant de l'Union européenne incluent ceux issus des pays et territoires d'outre-mer.

Article 11 Garantie de bonne exécution

11.1 Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à 10 % du montant total du marché, y compris les montants mentionnés dans ses avenants éventuels.

Article 12 Responsabilité et assurances

12.1 a) En dérogation à l'article 12, paragraphe 1, point a), deuxième alinéa, des conditions générales, l'indemnisation des dommages aux fournitures issus de la responsabilité du contractant à l'égard du pouvoir adjudicateur est plafonnée à un montant égal à 7% du marché.

12.1 b) En dérogation à l'article 12, paragraphe 1, point b), deuxième alinéa, des conditions générales, l'indemnisation des dommages issus de la responsabilité du contractant à l'égard du pouvoir adjudicateur est plafonnée à un montant égal à 7% du marché.

12.2 a), premier alinéa En dérogation à l'article 12, paragraphe 2, point a), premier alinéa, des conditions générales, c'est au plus tard le démarrage des prestations que le contractant veille à ce que lui-même, son personnel, ses sous-traitants et toute personne dont le contractant doit répondre, soient adéquatement assurés auprès de compagnies d'assurances reconnues sur le marché international de l'assurance, à moins que le pouvoir adjudicateur n'ait marqué son accord exprès et écrit sur une compagnie d'assurances déterminée.

12.2 a), deuxième alinéa En dérogation à l'article 12, paragraphe 2, point a), deuxième alinéa, des conditions générales, c'est au plus tard le démarrage des prestations que le contractant fournira au pouvoir adjudicateur toutes les notes de couverture et/ou certificats d'assurance démontrant que les obligations du contractant en matière d'assurances sont pleinement respectées.

12.2 b), deuxième alinéa Dans le cas d'utilisation des Incoterms, le contractant doit prévoir l'assurance transport dans la mesure où il assume les risques de transport. La question de la mesure des risques assumés par le contractant (vendeur) dépend notamment des Incoterms utilisés:

- ***DDP - Rendu droits acquittés****:* Règle Incoterm qui impose au vendeur le maximum d'obligations vis-à-vis du transport et des risques de perte et de dommage liés à la marchandise:
  «la marchandise est livrée à l'acheteur, dédouanée à l'importation, sur le véhicule de transport d'approche, prête à être déchargée au lieu de destination convenu. Le vendeur assume tous les frais et risques liés à l'acheminement de la marchandise jusqu'au lieu de destination convenu, en ce compris les formalités de dédouanement à l'exportation et à l'importation des biens ainsi que les droits et taxes y afférents.[15]» Le transfert des risques et des frais a lieu à l'endroit du déchargement des biens, au lieu de destination convenu.

Article 13 Programme de mise en œuvre des tâches

13.2 Les fournitures doivent être livrées et mises en service au plus tard 90 jours à compter de la date de début de la mise en œuvre des tâches telle que fixée dans le contrat.

[15] Voir:http://www.iccwbo.org/incoterms/

Article 14 Plans du titulaire

14.1 Le titulaire devra fournir tous les manuels d'utilisateur et autres guides d'utilisateurs pour les 2 lots.

Article 15 Niveau suffisant du montant de l'offre

15.1 Il n'est pas prévu une révision des prix.

Article 16 Régime fiscal et douanier

16.1 Les conditions de livraison sont de « DDP » comme prévu par les conditions générales.

Article 17 Brevets et licences

17.1 Aucune dérogation à l'article 17 des conditions générales n'est prévue.

Article 18 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches

18.1 La mise en œuvre des tâches commence à la date de signature du contrat par le ou les titulaires.

Article 19 Période de mise en œuvre des tâches

19.1 Le délai d'exécution est de 90 jours maximum à compter de la date de début de la mise en œuvre des tâches telle que fixée à l'article précédent pour chacun des lots.

Article 24 Qualité des fournitures

24.2 Aucune réception technique préliminaire n'est nécessaire.

Article 25 Inspection et test

25.2 Sans objet.

Article 26 Principes généraux des paiements

26.1 Les paiements sont effectués en EUR.

Les paiements sont autorisés et effectués par le Chargé du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS 2) et effectués par le Comptable du Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS 2) sur la base des factures.

26.3 Sans objet

26.5 En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire auprès de l'autorité visée à l'article 26, paragraphe 1, ci-dessus:

a) Pour le préfinancement de 40 %, la garantie de préfinancement à hauteur de 100% est requise.

b) Pour le paiement du solde de 60 %, la (les) facture(s) en trois exemplaires ainsi que la demande de réception provisoire des fournitures.

26.9 Le marché est à prix ferme non révisable.

Article 28 Retards de paiement

28.2 Par dérogation à l'article 28, paragraphe 2, des conditions générales, à l'expiration du délai prévu à l'article 26, paragraphe 3, il est versé au contractant des intérêts de retard s'il en fait la demande au taux et pour la période visés aux conditions générales. La demande doit être reçue dans les deux mois suivant la date du paiement tardif.

Article 29 Livraison

29.3 Les emballages deviennent la propriété du bénéficiaire, sous réserve de respecter l'environnement.

29.5, 29.6 et 29.7 Chaque livraison est accompagnée par un document établi par le titulaire.

Ce document doit comporter :

- ✓ La date de livraison des fournitures ;
- ✓ Le numéro de référence du marché ;
- ✓ L'identification du titulaire ;
- ✓ Le détail des fournitures livrées et s'il y a lieu l'indication de leur répartition dans les emballages.

Article 31 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le certificat de l'annexe C11.

La réception provisoire se fera au lieu de destination des fournitures en présence du titulaire ou de son représentant local, par une commission composée ainsi qu'il suit :

- Les représentants du PASS ;
- Les représentants des bénéficiaires ;
- Le représentant de la DUE en tant qu'observateur ;
- Le représentant de la CAON en tant qu'observateur ;
- Toute autre personne sollicitée pour ses compétences techniques.

Article 32 Obligations au titre de la garantie du produit

32.6 Le contractant garantit que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, du modèle le plus récent et qu'elles comprennent toutes les améliorations récentes quant à leur conception et leurs matériaux. Le contractant garantit en outre que toutes les fournitures sont exemptes de vices résultant de leur conception, des matériaux utilisés ou de leur livraison, sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont imposés par les spécifications, ou de vices résultant d'un acte ou d'une omission et susceptibles d'apparaître lors de l'utilisation des fournitures dans les conditions qui prévalent dans l'État du pouvoir adjudicateur.

32.7 Cette garantie demeure valable pendant une année à compter de la réception provisoire.

Article 33 Service après-vente

33.1 Le contractant devra prouver être en mesure d'assurer la maintenance et un approvisionnement rapide en pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement des équipements livrés pendant une période de 12 mois à partir de la date de la réception provisoire.

Article 40 Règlement des différends

40.4 Tout litige entre les parties résultant du marché ou ayant un lien avec le marché, qui ne peut être réglé autrement:

a) en cas de marché national, sera réglé conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur; et

b) en cas de marché transnational, sera réglé soit:

i) si les parties contractantes sont d'accord à cet égard, conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur ou de ses pratiques internationales établies; ou

ii) par arbitrage conformément au règlement de procédure de conciliation et d'arbitrage pour les marchés financés par le Fonds européen de développement, adopté par la décision nº 3/90 du Conseil des ministres ACP-CE du 29 mars 1990 (JO L 382 du 31.12.1990. Voir annexe a12 du Guide pratique)

Article 44 Protection des données

1. Le traitement des données à caractère personnel liées à l'exécution du marché par le pouvoir adjudicateur se déroule conformément à la législation nationale de l'État du pouvoir adjudicateur et aux dispositions de la convention de financement correspondante.

2. Dans la mesure où le marché couvre une action financée par l'Union européenne, le pouvoir adjudicateur peut partager avec la Commission européenne les communications relatives à l'exécution du marché. Ces échanges sont faits à la Commission, uniquement dans le but de permettre à cette dernière d'exercer ses droits et obligations en vertu du cadre législatif applicable et de la convention de financement avec le pays partenaire - le pouvoir adjudicateur. Les échanges peuvent impliquer des transferts de données à caractère personnel (telles que les noms, les coordonnées, les signatures et les CV) de personnes physiques participant à l'exécution du marché (telles que les contractants, le personnel, les experts, les stagiaires, les sous-traitants, les assureurs, les garants, les auditeurs et les conseillers juridiques). Dans les cas où le contractant traite des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du marché, il informe en conséquence les personnes concernées de la transmission éventuelle de leurs données à la Commission. Toute donnée à caractère personnel transmise à la Commission sera traitée par cette dernière conformément aux dispositions du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE[16], et comme détaillé dans la déclaration relative à la protection de la vie privée disponible dans ePRAG.

Article 45 Autres clauses supplémentaires

Sans objet.

[16] JO L 205 du 21.11.2018, p. 39.

ANNEXE I: CONDITIONS GÉNÉRALES

DES MARCHÉS DE FOURNITURES FINANCÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE OU PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

TABEAU RECAPITULATIF DES OFFRES

INTITULE: Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna

Réf : *N°* 001*/PAOOI/SUP/PASS/2022*

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire (chef de file)[17]	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Offre reçue avant la date limite?	Paquet(s) contenant l'offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l'offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium[1]	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par[18] (initiales)	Date et heure de réception[19]									

[17] Dans le cas d'une offre soumise par un consortium.
[18] Nom(s) de la/des personne(s) réceptionnant les offres:
[19] Heure à consigner uniquement pour les offres remises en main propre.

Numéro de l' enveloppe de l' offre	Nom du soumissionnaire (chef de file)[17]	Offres remises par courrier postal ou par messagerie privée		Offres remises en main propre		Nombre de paquets	Offre reçue avant la date limite?	Paquet(s) contenant l' offre convenablement scellé(s)? (Oui/Non)	Bordereau de soumission de l' offre inclus? (Oui/Non)	Autres membres du consortium[1]	Déclaration(s) incluse(s)? (Oui/Non)	Garantie de soumission incluse? (Oui/Non)	Montant de l'offre en MRU	Décision globale (Offre acceptée / rejetée)
		Date d'envoi	Date de réception	Offre réceptionnée par[18] (initiales)	Date et heure de réception[19]									

Nom du président	Diop Cheikh Oumar
Signature du président	
Date	

GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

Intitulé du marché:	Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)	**Référence de publication:** *N°* 001*/PAOOI/SUP/PASS/2022*	N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium)[20] est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l'honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)
1										
2										

[20]Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles.

Numéro de l'offre	Nom du soumissionnaire	Soumission par voie électronique uniquement: garantie de soumission en version originale incluse? (Oui/Non)	La nationalité du soumissionnaire (consortium)[20] est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Le formulaire de soumission de l'offre est-il dûment rempli? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par tous les membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	Déclaration(s) sur l' honneur incluse(s)? (Oui/Non)	Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)	Décision globale? (Acceptation/Rejet)
3										
4										
5										
6										
7										

Nom du président	
Signature du président	
Date	

GRILLE D'ÉVALUATION

Intitulé du marché:	Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)	**Référence de publication:**	N°00 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022

Offre n°	Nom du soumissionnaire	Règles d'origine respectées? (Indications supplémentaires[21]) (O/N)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/…)	Capacité professionnelle? (OK/a/b/…)	Capacité technique? (OK/a/b/…)	Respect des[22] spécifications techniques? (OK/a/b/…)	Services auxiliaires, le cas échéant? (OK/a/b/…/sans objet)	Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (O/N)	Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/non/sans objet)	Techniquement conforme? (O/N)	Justification/ remarques
1											
2											
3											
4											

[21]Uniquement applicables aux marchés financés par un acte de base au titre du CFP 2014-2020 (marchés/lots d'un montant supérieur à 100 000 EUR pour le CIR et quel que soit le montant pour les autres instruments).

[22]Les critères de sélection, dans la précédente rubrique du présent formulaire, doivent être respectés avant qu'il soit procédé à l'évaluation des critères techniques.

Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Date	

D. BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

Référence de la publication: N° 1/PAOOI/SUP/PASS2/2022

Intitulé du marché: Fourniture de matériel médical et de laboratoire médical au profit des centres et postes au profit des centres et postes de santé de la zone d'intervention du PASS 2 (Wilayas de Nouakchott et du Brakna)

<Lieu et date>

A: <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>.

[[Comment remplir ce formulaire de soumission de l'offre

Les offres soumises par des **consortiums** (c'est-à-dire soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. En cas de consortium, la déclaration du soumissionnaire doit être présentée par le chef de file et par tous les membres du consortium.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise par la poste ou par messagerie ou remise en main propre (**soumission papier**): les documents joints au présent bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Pour des raisons économiques et écologiques, il est recommandé d'utiliser des dossiers en papier et d'éviter les chemises ou intercalaires en plastique. Il est également recommandé d'imprimer, autant que possible, votre dossier recto verso.

Dans le cas où les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise via **eSubmission**: les déclarations doivent être signées, numérisées et téléchargées dans eSubmission.

Voir les instructions supplémentaires ci-dessous.

Les documents originaux qui n'ont pas été présentés doivent être conservés par le soumissionnaire. Sur demande, ces documents originaux doivent être expédiés au pouvoir adjudicateur.

Supprimez cette section surlignée en jaune après avoir rempli toutes les instructions.]

Un bordereau signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné de copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant cette offre, laquelle utiliser à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres. Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux doivent être transmis

au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des raisons économiques et écologiques, nous vous recommandons de soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemises ou intercalaires en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un soumissionnaire) peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant dans les documents de l'offre un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique qui s'en remet à elles et doivent respecter les critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique s'en remet à elles. **Aux fins de la présente offre, les données relatives à cette troisième entité pour le critère de sélection pertinent doivent être incluses dans un document distinct**. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)	**Nationalité**[23]
Chef de file[24]		

[23] Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

[24] Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'une entité pourvoyeuse de capacités/un sous-traitant n'est pas considéré(e) comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait, les données des entités pourvoyeuses de capacités/sous-traitants ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle, mais dans un document distinct. Dans le cas où la présente offre est soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «**chef de file**» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).

Membre		
Etc.		

2 PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE[25]

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières»[26] suivant en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes portant la mention **. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	**2 ans avant l'exercice en cours**[27] <précisez> **EUR**	**Avant-dernier exercice** <précisez> **EUR**	**Dernier exercice** <précisez> **EUR**	**Moyenne**[28] **EUR**	**[Dernier exercice EUR]****	**[Exercice en cours EUR]****
Chiffre d'affaires annuel[29], à l'exclusion du présent marché						
Actifs à court terme[30]						
Passif à court terme[31]						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

4 PERSONNEL

Veuillez fournir les statistiques suivantes sur le personnel pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents[32].

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	**Domaines pertinents[33]**	**Total général**	**Domaines pertinents[11]**	**Total général**	**Domaines pertinents[11]**	**Total général**	**Domaines pertinents[11]**
Personnel permanent[34]								
Autre personnel[35]								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

[32] Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

[33] Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

[34] Personnel employé directement par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée indéterminée).

[35] Autre personnel directement employé par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre non permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée déterminée).

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché** de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez la/les case(s) (✓) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. [**10 domaines de spécialisation au maximum**]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente nº 1				
Spécialisation pertinente nº 2				
Etc.[36]				

[36] Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom doit être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes doivent être supprimées).

6 EXPÉRIENCE

Veuillez remplir un tableau en utilisant le format ci-dessous pour résumer les **principaux marchés de fournitures pertinents** menés à bien au cours des 3 dernières années[37] par la ou les entités légales soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à **15** pour l'ensemble de l'offre.

Nº de réf. # (maximum 15)	**Intitulé du projet**		…					
Nom de l'entité légale	**Pays**	**Montant total du marché (EUR)**[38]	**Part fournie par l'entité légale (%)**	**Quantité de personnel fourni**	**Nom du client**	**Source du financement**	**Dates**	**Nom des membres éventuels**
…	…	…	…	…	…	…	…	…
Description détaillée du marché						**Services liés fournis**		
…						…		

[37] Les références doivent porter sur des marchés exécutés par l'entité légale (ou les entités légales) soumettant le bordereau (à l'exception des cas documentés de rachat d'entreprise ou de succession universelle). En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les marchés spécifiques correspondant aux tâches exécutées au titre d'un tel contrat seront pris en considération.

[38] Montants effectivement payés sans tenir compte de l'inflation.

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent formulaire, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection (Annexe 1) (insérez le formulaire a.14a).

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité,

nous, soussignés, déclarons que:

1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier pour l'invitation à soumissionner nº <……> du <date>. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.

2 [Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2014-2020] Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot nº 1: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

Lot nº 2: <description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits>

[Si le marché est financé par un acte de base au titre du cadre financier pluriannuel pour les années 2021-2027] Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:

Lot nº 1: <description des fournitures avec indication des quantités>

Lot nº 2: <description des fournitures avec indication des quantités>

3 Le prix de notre offre **à l'exclusion** des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant (à l'exclusion des remises décrites au point 4), est de:

Lot nº 1: <insérer le prix>

Lot nº 2: <insérer le prix et la devise>

Lot nº 3: <insérer le prix>

4 Nous accordons une remise de [<…> %], ou [<…….>] [dans le cas où le lot nº … et le lot nº … nous seraient attribués].

5 La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.

6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 11 des conditions particulières.

7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:

<…….>

8 Nous soumettons la présente offre en notre nom propre [en tant que membre du consortium dirigé par [<nom du chef de file>] [nous-mêmes]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]

9 Nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Nous nous engageons également à fournir, si nécessaire, les preuves de la capacité financière et économique et de la capacité technique et professionnelle selon les critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et précisés dans les informations complémentaires sur l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées à la section 2.6.11. du Guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'UE (PRAG).

10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêts ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission du présent formulaire.

Nous confirmons que nous-mêmes, y compris tous les membres du consortium, le cas échéant, et les sous-traitants ne figurons pas sur les listes de mesures restrictives de l'UE (www.sanctionsmap.eu) et nous comprenons que notre offre peut être rejetée, si le contraire devait être prouvé.

11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente offre puisse entraîner notre exclusion du présent marché et de tout autre marché financé par l'UE/le FED.

12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.

13 Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les personnes susmentionnées participent tout en se trouvant dans l'une des situations prévues à la section 2.6.10.1.1. du PRAG ou que, si les déclarations ou les informations fournies se révèlent fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marché en cours d'attribution et que ces informations puissent être publiées sur le site internet de la Commission européenne, conformément au règlement financier en vigueur.

14 Nous sommes conscients que, pour assurer la protection des intérêts financiers de l'UE, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, au système de détection rapide et d'exclusion, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières, à l'Office européen de lutte antifraude ou au Parquet européen.

[* Supprimez, le cas échéant]

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf comme expliqué dans la note de bas de page du tableau>.

Données financières Les données demandées dans ce tableau doivent être conformes aux critères de sélection définis dans le document d'informations complémentaires sur l'avis de marché	**2 ans avant le dernier exercice[5]** <précisez> **EUR**	**Avant-dernier exercice** <précisez> **EUR**	**Dernier exercice** <précisez> **EUR**	**Moyenne[6]** **EUR**	**Dernier exercice** **EUR]**	**[Exercice en cours** **EUR]**
Chiffre d'affaires annuel[7], à l'exclusion du présent marché						
Actifs courants[8]						
Passifs courants[9]						
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium:

Effectif annuel	**Avant-dernier exercice**		**Dernier exercice**		**Exercice en cours**		**Moyenne pour la période**	
	Total général	**Domaines pertinents**[11]	**Total général**	**Domaines pertinents**[11]	**Total général**	**Domaines pertinents**[11]	**Total général**	**Domaines pertinents**[11]
Personnel permanent[12]								
Autre personnel[13]								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Nom et prénom: <……>

Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

<……>

Lieu et date: <……>

Cachet de la société/de l'entreprise:

Cette offre comprend les annexes suivantes:

<Liste numérotée des annexes avec les titres>

ANNEXE 1
DÉCLARATION SUR L'HONNEUR RELATIVE AUX CRITÈRES D'EXCLUSION ET DE SÉLECTION

[Comment soumettre la déclaration sur l'honneur:

Insérez ici le formulaire A14a, disponible à l'adresse suivante:
https://wikis.ec.europa.eu/display/ExactExternalWikiFR/Annexes#Annexes-AnnexesA(Ch.2)

Pour la déclaration sur l'honneur, différentes étapes sont applicables selon le type de procédure. La procédure applicable peut être vérifiée dans votre lettre d'invitation.

Appel d'offres ouvert

Dans le cas des offres de fournitures pour lesquelles les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise par la poste ou par messagerie ou remise en main propre (**soumission papier**):

- chaque entité légale identifiée au point 1, y compris chaque membre du consortium, et les entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant) signent et datent la déclaration sur l'honneur;
- lors de la soumission de l'offre, des copies de la déclaration sur l'honneur sont fournies;
- le chef de file du consortium conserve les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant);
- pendant l'évaluation, le comité d'évaluation peut demander que soient présentés les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant).

Dans le cas des offres de fournitures pour lesquelles les instructions aux soumissionnaires (voir section 10) indiquent que l'offre doit être soumise via **eSubmission**:

- chaque entité légale identifiée au point 1, y compris chaque membre du consortium, et les entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant) signent et datent la déclaration sur l'honneur;
- les déclarations sur l'honneur sont numérisées et soumises via eSubmission dans la section «Déclaration sur l'honneur» de la rubrique «Pièces jointes»;
- le chef de file du consortium conserve les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant);
- pendant l'évaluation, le comité d'évaluation peut demander que soient présentés les originaux des déclarations sur l'honneur, y compris celles de chaque membre du consortium et des entités pourvoyeuses de capacités ou les sous-traitants (le cas échéant).

Régime fiscal et douanier

Article 31 de l'annexe IV à l'accord de Cotonou

1. Les États ACP appliquent aux marchés financés par la Communauté un régime fiscal et douanier qui n'est pas moins favorable que celui appliqué à l'État le plus favorisé ou aux organisations internationales en matière de développement avec lesquelles ils ont des relations. Pour la détermination du régime applicable à la nation la plus favorisée, il n'est pas tenu compte des régimes appliqués par l'État ACP concerné aux autres États ACP ou aux autres pays en développement.

2. Sous réserve des dispositions ci-dessus, le régime suivant est appliqué aux marchés financés par la Communauté:

   a) les marchés ne sont assujettis ni aux droits de timbre et d'enregistrement, ni aux prélèvements fiscaux d'effet équivalent, existants ou à créer dans l'État ACP bénéficiaire; toutefois, ces marchés sont enregistrés conformément aux lois en vigueur dans l'État ACP et l'enregistrement peut donner lieu à une redevance correspondant à la prestation de service;

   b) les bénéfices et/ou les revenus résultant de l'exécution des marchés sont imposables selon le régime fiscal intérieur de l'État ACP concerné, pour autant que les personnes physiques et morales qui ont réalisé ces bénéfices et/ou ces revenus aient un siège permanent dans cet État ou que la durée d'exécution du marché soit supérieure à six mois;

   c) les entreprises qui doivent importer des matériels en vue de l'exécution de marchés de travaux bénéficient, si elles le demandent, du régime d'admission temporaire tel qu'il est défini par la législation de l'État ACP bénéficiaire concernant lesdits matériels;

   d) les matériels professionnels nécessaires à l'exécution de tâches définies dans les marchés de services sont admis temporairement dans le ou les États ACP bénéficiaires, conformément à sa législation nationale, en franchise de droits fiscaux, de droits d'entrée, de droits de douane et d'autres taxes d'effet équivalent, dès lors que ces droits et taxes ne sont pas la rémunération d'une prestation de services;

   e) les importations dans le cadre de l'exécution d'un marché de fournitures sont admises dans l'État ACP bénéficiaire en exemption de droits de douane, de droits d'entrée, de taxes ou droits fiscaux d'effet équivalent. Le marché de fournitures originaires de l'État ACP concerné est conclu sur la base du prix départ usine, majoré des droits fiscaux applicables le cas échéant dans l'État ACP à ces fournitures;

   f) les achats de carburants, lubrifiants et liants hydrocarbonés ainsi que, d'une manière générale, de tous les produits incorporés dans un marché de travaux sont réputés faits sur le marché local et sont soumis au régime fiscal applicable en vertu de la législation nationale en vigueur dans l'État ACP bénéficiaire;

   g) l'importation d'effets et objets personnels, à usage personnel et domestique, par les personnes physiques, autres que celles recrutées localement, chargées de l'exécution des tâches définies dans un marché de services, et par les membres de leur famille, s'effectue, conformément à la législation nationale en vigueur dans l'État ACP

bénéficiaire, en franchise de droits de douane ou d'entrée, de taxes et autres droits fiscaux d'effet équivalent.

3. Toute question non visée par les dispositions ci-dessus relatives au régime fiscal et douanier reste soumise à la législation nationale de l'État ACP concerné.

SIGNALÉTIQUE FINANCIER

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/financial_id/financial_id_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

COORDONNÉES BANCAIRES ①

INTITULÉ DU COMPTE ②

IBAN/NUMÉRO DE COMPTE ③

DEVISE

CODE BIC/SWIFT CODE DE L'AGENCE④

NOM DE LA BANQUE

ADRESSE DE L'AGENCE BANCAIRE

RUE ET NUMÉRO

VILLE CODE POSTAL

PAYS

DONNÉES DU TITULAIRE DU COMPTE

TELLE QUE DÉCLARÉE À LA BANQUE

TITULAIRE DU COMPTE

RUE ET NUMÉRO

VILLE CODE POSTAL

PAYS

REMARQUE

CACHET DE L'AGENCE + SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA BANQUE ⑤

DATE (obligatoire)

SIGNATURE DU TITULAIRE DE COMPTE (obligatoire)

① Veuillez indiquer les coordonnées de la banque finale, et non celles de la banque intermédiaire.

② Cela ne fait pas référence au type de compte. L'intitulé du compte correspond généralement au nom du titulaire de compte. Toutefois, il est possible à ce dernier de donner un autre intitulé à son compte bancaire.

③ Veuillez indiquer le code IBAN (International Bank Account Number) s'il existe dans le pays où votre banque est établie

④ Uniquement pour les USA (code ABA), l'Australie/la Nouvelle-Zélande (code BSB) et le Canada (code de transit). Ne s'applique pas aux autres pays.

⑤ Il est préférable de joindre une copie d'un relevé bancaire RÉCENT. Veuillez noter que le relevé bancaire doit comporter toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE», «NUMÉRO DE COMPTE/IBAN» et «NOM DE LA BANQUE». Si un relevé est joint, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire de compte et la date sont TOUJOURS obligatoires.

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE COMPLÉTÉE, SIGNÉE ET ACCOMPAGNÉE D'UNE COPIE DES DOCUMENTS OFFICIELS (REGISTRE(S) DE COMMERCE, JOURNAL OFFICIEL, IMMATRICULATION À LA TVA...) JUSTIFIANT LES DONNÉES INDIQUÉES

ENTITÉ LÉGALE

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

Veuillez remplir le formulaire en LETTRES CAPITALES et en CARACTÈRES LATINS.

ENTITÉ DE DROIT PRIVÉ/PUBLIC AYANT UNE FORME JURIDIQUE

NOM OFFICIEL ①				
NOM COMMERCIAL (si différent)				
ABRÉVIATION				
FORME JURIDIQUE				
TYPE D'ORGANISATION ②	A BUT LUCRATIF			
	SANS BUT LUCRATIF	ONG ②	OUI	NON
NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL ③				
NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant)				
LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	VILLE			
	PAYS			
DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL	JJ	MM	AAAA	
NUMÉRO DE TVA				
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL				
CODE POSTAL	BOÎTE POSTALE		VILLE	
PAYS			TÉLÉPHONE	
COURRIEL				

DATE	CACHET
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ	

① Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.
② ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.
③ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.